

ÉDITIONS  
LOISIRS  
ET PÉDAGOGIE

apprendre

—  
Philippe Herren  
Hans Utz  
Larissa Zogg

# LA SÉCURITÉ PARLONS-EN!

Questions autour de la politique  
de sécurité de la Suisse



# LA SÉCURITÉ: PARLONS-EN!

**Questions autour de la politique  
de sécurité de la Suisse**

Publié en collaboration avec:

**Haute école pédagogique de Lucerne  
Armée suisse, Commandement de l'Instruction**



Haute école pédagogique de Lucerne;  
Armée suisse, Commandement de l'Instruction

Ce support pédagogique a été réalisé en collaboration avec la Conférence des directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP).

Avec l'aimable soutien de la  
Bernische Winkelried- und Laupen-Stiftung



Bernische  
Winkelried- und  
Laupen-Stiftung  
seit 1865

Direction de projet: Peter Gautschi, Larissa Zogg  
Auteurs: Philippe Herren, Hans Utz, Larissa Zogg  
Traduction: Robert Lüthi  
Maquette: Tanner Druck AG  
Relecture contenu: hep Verlag AG et Éditions Loisirs et Pédagogie  
Relecture typographique: Evelyne Brun

Édition 2024 (1<sup>re</sup> édition)  
© LEP Loisirs et Pédagogie SA, 2024  
Le Mont-sur-Lausanne

ISBN 978-2-606-02273-0  
LEP 935623A1  
I 0324 2NEO  
Tous droits réservés pour tous les pays

[www.editionslep.ch](http://www.editionslep.ch)



**Site web: [politique-de-securite.ch](http://politique-de-securite.ch)**

Autres langues:

→ Wie sicher sind wir?

978-3-0355-2499-4, [sicherheits-politik.ch](http://sicherheits-politik.ch)

→ Quanto siamo al sicuro?

978-88-85585-90-4, [politica-di-sicurezza.ch](http://politica-di-sicurezza.ch)

# TABLE DES MATIÈRES

Qu'est-ce que la sécurité? → 6

Le support pédagogique → 9

## MODULE DE BASE INTERDISCIPLINAIRE

**La sécurité: parlons-en!** → 11

**A** Conflit armé → 14

**B** L'armement militaire → 20

**C** Catastrophes et situations d'urgence → 25

**D** Cybermenace → 30

**E** Extrémisme, terrorisme et crime organisé → 34

## MODULE HISTORIQUE

**La politique de sécurité au fil du temps** → 39

**A** Henri Guisan → 42

**B** Sándor Radó → 44

**C** Jakob Annasohn → 46

**D** Pierre Graber → 48

**E** Susi Noger → 50

**F** Peter Gasser → 52

**G** Elisabeth Kopp → 54

**H** Andreas Gross → 56

**I** Christoph Blocher → 58

**J** Mengia Caflisch → 60

## MODULE POLITIQUE

**La sécurité face aux tensions de la société** → 63

**A** Jusqu'où va le droit à la sécurité? → 66

**B** Comment la sécurité doit-elle être établie et maintenue? → 69

**C** La neutralité renforce-t-elle ou affaiblit-elle la sécurité de la Suisse? → 73

**D** La politique de paix renforce-t-elle la sécurité de la Suisse? → 76

**E** Exportations de matériel de guerre: renforcer ou affaiblir la sécurité de la Suisse? → 80

# QU'EST-CE QUE LA SÉCURITÉ?

La sécurité est la base de l'épanouissement individuel, de notre cohabitation pacifique et démocratique, ainsi que de notre prospérité. Ce que la sécurité signifie pour nous dépend de l'environnement dans lequel nous grandissons et vivons.

L'absence de sécurité signifie que l'on est exposé à un danger ou à une menace. Ces derniers peuvent être imminents ou soudains et modifier notre sentiment de sécurité de manière insidieuse ou brutale.

## **Exercice:**

Discutez à deux des tâches suivantes:

- Vous êtes en train de souper avec votre famille lorsque la terre se met à trembler. Comment réagissez-vous?
- Des cybercriminels ont accédé à votre ordinateur et vous font du chantage en vous menaçant de publier des photos personnelles. Comment réagissez-vous?
- Vous soupçonnez une amie d'être en contact avec un groupe extrémiste depuis un certain temps. Comment réagissez-vous?
- Vous apprenez dans les médias qu'une cyberattaque a paralysé l'ensemble du trafic des paiements numériques en Suisse. Il vous reste vingt francs dans votre portefeuille. Comment réagissez-vous?

Des questions comme celles-ci montrent que nous sommes exposés à des dangers et des menaces dans les domaines les plus divers de notre vie.

**La sécurité ne va pas de soi.**

## **Sécurité collective et individuelle**

La sécurité revêt différentes dimensions. Selon le type de menace, la priorité est donnée soit à la sécurité collective, soit à la sécurité individuelle.

## **Exercice:**

Étudiez à la page 7 les domaines de la sécurité collective et de la sécurité individuelle. Quels sont les dangers et les menaces qui vous viennent à l'esprit dans les différents domaines? Notez-les sous forme de mots-clés.

**Climat:**

**Environnement:**

**Politique:**

**Approvisionnement:**

**Famille:**

**Internet / médias sociaux:**

**Santé:**

**Finances:**

**Sport / Hobby:**

**Transports:**

# Réduire les risques – augmenter la sécurité

Au cours de notre vie, nous sommes constamment confrontés à de nouvelles menaces et à de nouveaux dangers.<sup>①</sup> Nous évaluons leurs risques et apprenons à nous comporter en conséquence. Plus nous estimons que les dommages causés par un danger ou une menace sont faibles et que sa survenue est peu probable, plus nous sommes prêts à prendre un risque.

Dans notre vie quotidienne, nous pouvons réduire les risques par notre comportement personnel, par exemple en respectant le code de la route dans le trafic routier. À l'inverse, nous pouvons augmenter les risques en adoptant un comportement imprudent, par exemple en publiant des informations personnelles sur internet.

Pour la sécurité collective, l'État crée les conditions nécessaires, par exemple en garantissant la sécurité en matière de droit par le biais de différentes institutions, en s'engageant pour l'environnement et le climat ou en assurant la disponibilité des médicaments et des sources d'approvisionnement énergétique. De telles tâches relèvent de la politique de sécurité.

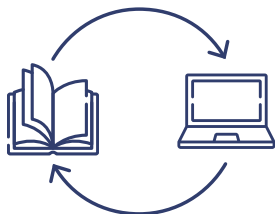
**Le terme «politique de sécurité» regroupe toutes les mesures étatiques qui garantissent la sécurité de la population et de l'État.**

Ce support pédagogique traite de la politique de sécurité de la Suisse.

① Une menace implique une volonté de nuire à la Suisse ou à ses habitants et ses habitantes, ou du moins de s'accommoder d'une telle atteinte. Un danger n'implique pas de volonté de nuire (p. ex. dangers naturels ou techniques).



# LE SUPPORT PÉDAGOGIQUE



## Brochure et site web

Le support pédagogique «La sécurité: parlons-en!» se compose de la présente brochure et du site web **politique-de-securite.ch**. Les contenus de la brochure et du site web se complètent. Le support vous permet...

- de découvrir les multiples défis de la politique de sécurité suisse à travers différentes perspectives;
- de vous faire votre propre opinion sur les dangers et les mesures de protection et d'en discuter avec vos collègues;
- de réfléchir à votre contribution personnelle à la sécurité;
- d'intégrer vos connaissances dans des produits que vous présenterez à vos collègues.



**La brochure contient des textes de base et des illustrations. Vous y trouverez également de la place pour vos notes personnelles.**



**Le site web contient des interviews, des sources et des opinions, ainsi que des informations actuelles. Il contient également un wiki dans lequel vous trouverez des explications sur les termes les plus importants.**

→ [politique-de-securite.ch](http://politique-de-securite.ch)

## Trois modules

Le support pédagogique est structuré en trois modules. Vous abordez d'abord la politique de sécurité actuelle avant de tourner votre regard vers le passé et l'avenir.



### MODULE HISTORIQUE

**La politique de sécurité au fil du temps**

**Produit:**  
Podcast



### MODULE DE BASE INTERDISCIPLINAIRE

**La sécurité: parlons-en!**

**Produits:**  
Fiche d'information  
Graphique en toile d'araignée



### MODULE POLITIQUE

**La sécurité face aux tensions de la société**

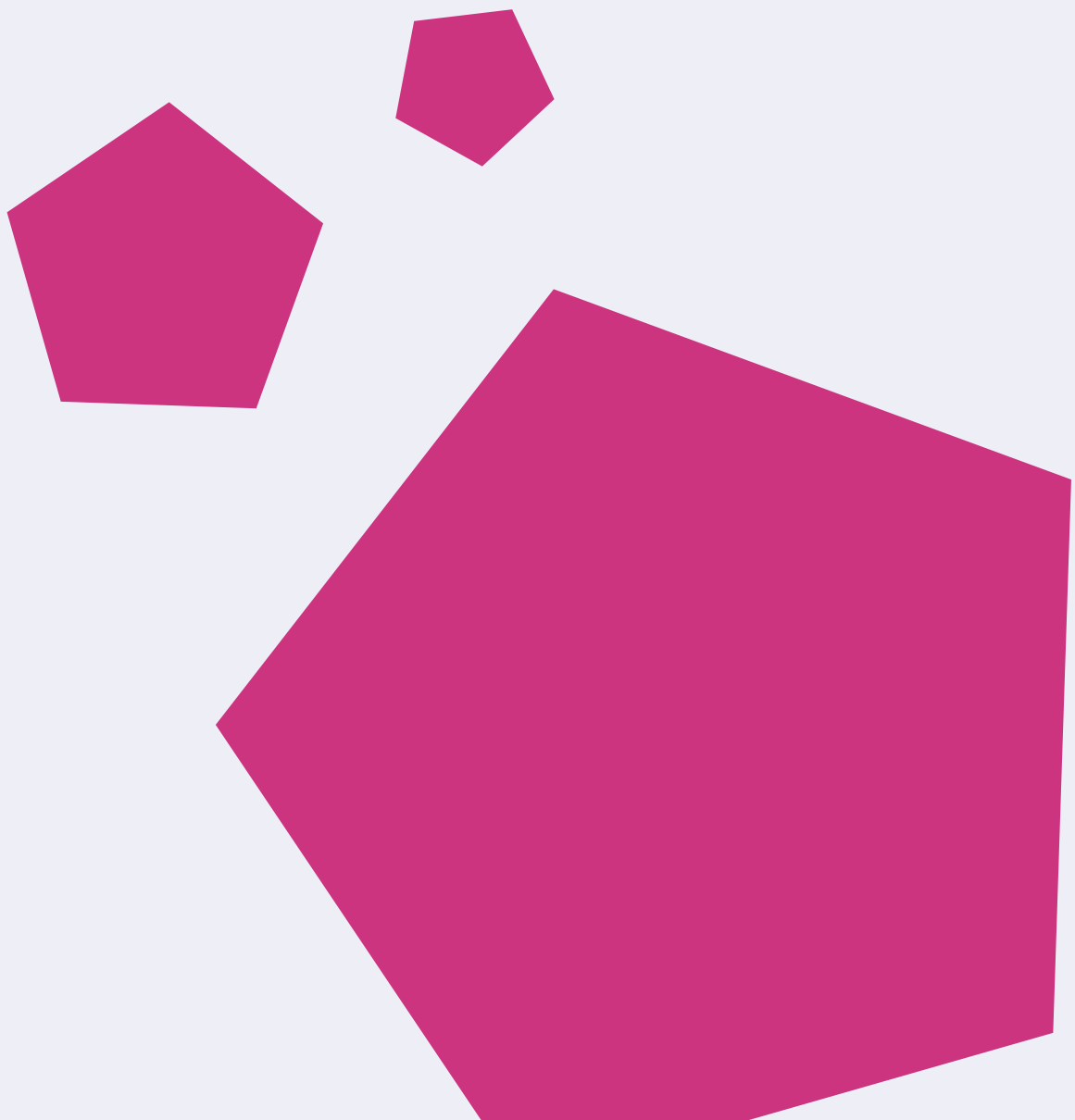
**Produit:**  
Table ronde





# LA SÉCURITÉ: PARLONS-EN!

Module de base interdisciplinaire



*En période de prospérité, on oublie facilement que la sécurité est la base d'une cohabitation pacifique, d'une économie qui fonctionne et de notre prospérité. La sécurité n'est pas simplement garantie. Nous devons nous engager au quotidien pour assurer la protection de notre population et de notre pays.*

Conseillère fédérale Viola Amherd, 2023

La **politique de sécurité** suisse s'occupe principalement de la sécurité collective. L'État identifie les menaces et les dangers qui représentent un risque pour le pays et la population. Il prend des mesures de prévention pour minimiser ces risques et pour limiter les dommages potentiels. Dans une démocratie directe, les citoyens décident, par le biais de référendums, d'initiatives et de votations, des instruments et des ressources à utiliser contre les menaces et les dangers actuels. Ce faisant, ils procèdent à une évaluation des coûts et des bénéfices.

Chaque État définit sa propre politique de sécurité. En Suisse, la politique de sécurité est définie à chaque fois dans les rapports sur la politique de sécurité du Conseil fédéral. Le **rapport sur la politique de sécurité 2021** identifie 9 menaces et dangers, que nous résumons ici en 5 scénarios de danger.



## **A** CONFLIT ARMÉ

→ page 14

Attaque militaire contre l'Europe et la Suisse par des moyens hybrides et conventionnels dans toutes les sphères d'opération (sol, espace aérien, espace maritime, cyberspace, espace d'information, espace électromagnétique, espace extra-atmosphérique)



## **B** ARMEMENT MILITAIRE

→ page 20

L'augmentation des moyens militaires existants ainsi que le développement et la diffusion de nouveaux systèmes d'armes tels que les drones, les systèmes autonomes avec robotique et intelligence artificielle, les armes hypersoniques, les armes de destruction massive (nucléaires, biologiques, chimiques)



## **C** CATASTROPHES ET SITUATIONS D'URGENCE

→ page 25

Situations de crise causées par l'homme, la technique et la nature; vulnérabilité croissante en raison du réchauffement climatique, de l'urbanisation et de la numérisation (p. ex. multiplication des catastrophes naturelles dues à la pollution, augmentation du risque de pandémie en raison de la mondialisation, etc.)



## **D** CYBERMENACE

→ page 30

Le sabotage et la manipulation des infrastructures critiques et de la formation de l'opinion publique, notamment par des cyberattaques, des campagnes de désinformation et l'espionnage dans le cyberspace



## **E** EXTRÉMISME, TERRORISME ET CRIME ORGANISÉ

→ page 34

Activités déstabilisantes d'acteurs extrémistes et terroristes contre l'ordre fondamental libéral et démocratique; radicalisation politique et religieuse d'individus et de groupements jusqu'à la prédisposition à la violence; criminalité organisée et activités transfrontalières de structures mafieuses

## OBJECTIF

Dans ce module, vous apprendrez à connaître les menaces et les dangers actuels pour la Suisse ainsi que les institutions compétentes en matière de politique de sécurité. Après avoir étudié ces documents, vous serez en mesure de répondre aux questions suivantes:

- Comment évaluez-vous le risque des menaces et dangers actuels?
- Quels sont les instruments et les ressources utilisés en Suisse pour minimiser les risques?
- Comment pourriez-vous apporter une contribution personnelle à la sécurité en Suisse?

## VOTRE PROJET

Vous vous procurez en groupe une vue d'ensemble des dangers et des menaces qui existent, chaque membre du groupe élaborant deux scénarios de danger.



Vous rédigez une fiche d'information sur chacun des scénarios que vous avez traités et vous la partagez avec votre groupe.



Sur la base des informations recueillies, vous êtes en mesure de présenter votre évaluation de la sécurité de la Suisse sous la forme d'un graphique en toile d'araignée.

## MARCHE À SUIVRE

- 1 Réolvez la tâche initiale sur le site internet. Vous effectuez une première évaluation de la sécurité en Suisse. Vous n'avez pas besoin de connaissances préalables. Votre évaluation est représentée dans un graphique en toile d'araignée.
- 2 Choisissez deux scénarios de danger. Formez des groupes de trois à quatre personnes. Veillez à ce que tous les scénarios soient pris en compte au sein de votre groupe.
- 3 Approfondissez les scénarios que vous avez choisis. Les supports suivants sont à votre disposition:
  - Entretiens avec des experts et des praticiens → **site web**
  - Informations professionnelles → **brochure**
  - Sources et opinions → **site web**
  - Liens vers d'autres articles et informations complémentaires → **site web**

**Ouvrez dès le début votre fiche d'information avec la fonction correspondante sur le site web. Répondez aux questions au fur et à mesure.**

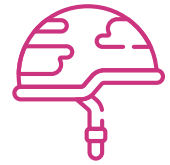
- 4 Partagez les cinq scénarios au sein de votre groupe et utilisez les fiches d'information de vos collègues pour vous informer sur tous les scénarios.
- 5 Vous avez maintenant acquis de nombreuses nouvelles connaissances et vous êtes prêt pour la tâche finale: créez un deuxième graphique en toile d'araignée sur le site web et comparez le résultat avec votre première évaluation. Discutez de vos conclusions en groupe.



### **C'est parti sur le site web!**

Enregistrez-vous une première fois pour le module de base et commencez ensuite par la tâche initiale.

# **CONFLIT ARMÉ**



**Vos notes sur la vidéo:**

- Quand et comment peut-on faire la guerre?** → page 15
- Comment en arrive-t-on à la guerre?** → page 15
- À quoi ressemble la conduite moderne de la guerre?** → page 16
- Que signifie l'expression «combat interarmes»?** → page 17
- À quoi sert l'armée suisse?** → page 19

Cette section vous aidera notamment à répondre à la question 1 de la fiche d'information.

## Quand et comment peut-on faire la guerre?

Les États membres de l'ONU n'ont pas le droit de mener une guerre («**ius ad bellum**»). La seule exception est la défense contre une attaque militaire. En principe, les parties en conflit sont tenues de trouver une voie pacifique pour résoudre le conflit.

Comme cela n'a pas permis d'éviter les guerres, un droit des conflits armés («**ius in bello**») a été élaboré. Les dispositions correspondantes sont contenues dans les quatre Conventions de Genève de 1949, les Protocoles additionnels de Genève de 1977 et 2005 ainsi que dans la Convention de l'ONU de 1980 sur l'interdiction d'armes particulièrement atroces.

Ces documents imposent la protection de la population civile et des biens culturels ainsi que le respect de la Croix-Rouge, du Croissant-Rouge et du Cristal-Rouge. Ils réglementent en outre que les membres des forces armées doivent être identifiés et dirigés par un commandement responsable. Cela est important pour la protection de la population civile et le traitement des crimes de guerre:

- L'identification permet à l'autre partie de faire la distinction entre combattants et combattantes, d'une part, et population civile, d'autre part.
- En exigeant que les troupes combattantes soient dirigées par une autorité responsable, les commandants peuvent être tenus responsables de leurs actes en cas de crimes de guerre.

La Cour pénale internationale peut sanctionner les violations du droit des conflits armés. Elle n'est toutefois compétente que pour les États qui ont signé et ratifié le Statut de Rome de 1998. Ce n'est notamment pas le cas des grandes puissances que sont les États-Unis, la Chine, la Russie et l'Inde.



Illustration 1:  
Croix-Rouge,  
Croissant-Rouge  
et Cristal-Rouge

Cette section vous aidera notamment à répondre aux questions 1 et 2 de la fiche d'information.

## Comment en arrive-t-on à la guerre?

Les anciens accords internationaux prévoyaient qu'une guerre devait être formellement déclarée pour que le droit international des conflits armés puisse s'appliquer. Du point de vue du droit international, il existait donc deux situations clairement définies: la paix et la guerre. Cette pratique a toutefois été revue après la Seconde Guerre mondiale, étant donné que les guerres sont généralement lancées sous forme d'attaques par agression pour des raisons de tactique militaire. Depuis lors, le droit international humanitaire s'applique également aux conflits sans déclaration de guerre formelle.

Le modèle d'escalade des conflits de Friedrich Glasl montre que de nombreuses étapes d'escalade précèdent déjà le déclenchement effectif d'une guerre. La représentation sous forme d'escalier descendant permet de visualiser qu'une escalade croissante conduit inévitablement les deux parties au conflit vers l'abîme.

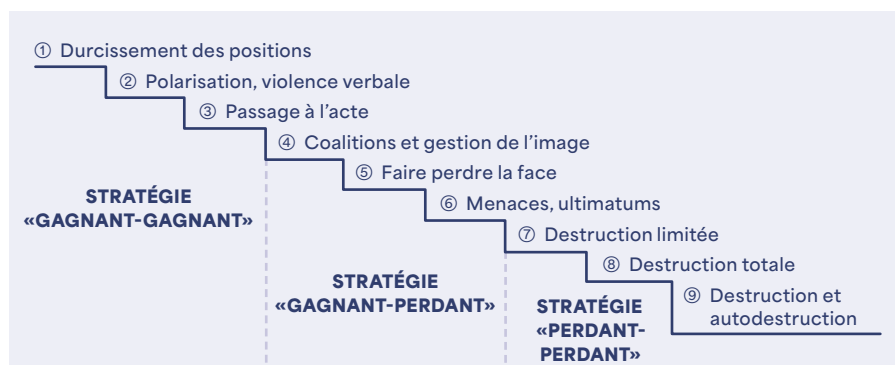


Illustration 2:  
Modèle d'escalade des  
conflits selon Glasl

Plus l'escalade d'un conflit progresse, moins la désescalade sans aide extérieure (médiation, diplomatie, etc.) est probable:

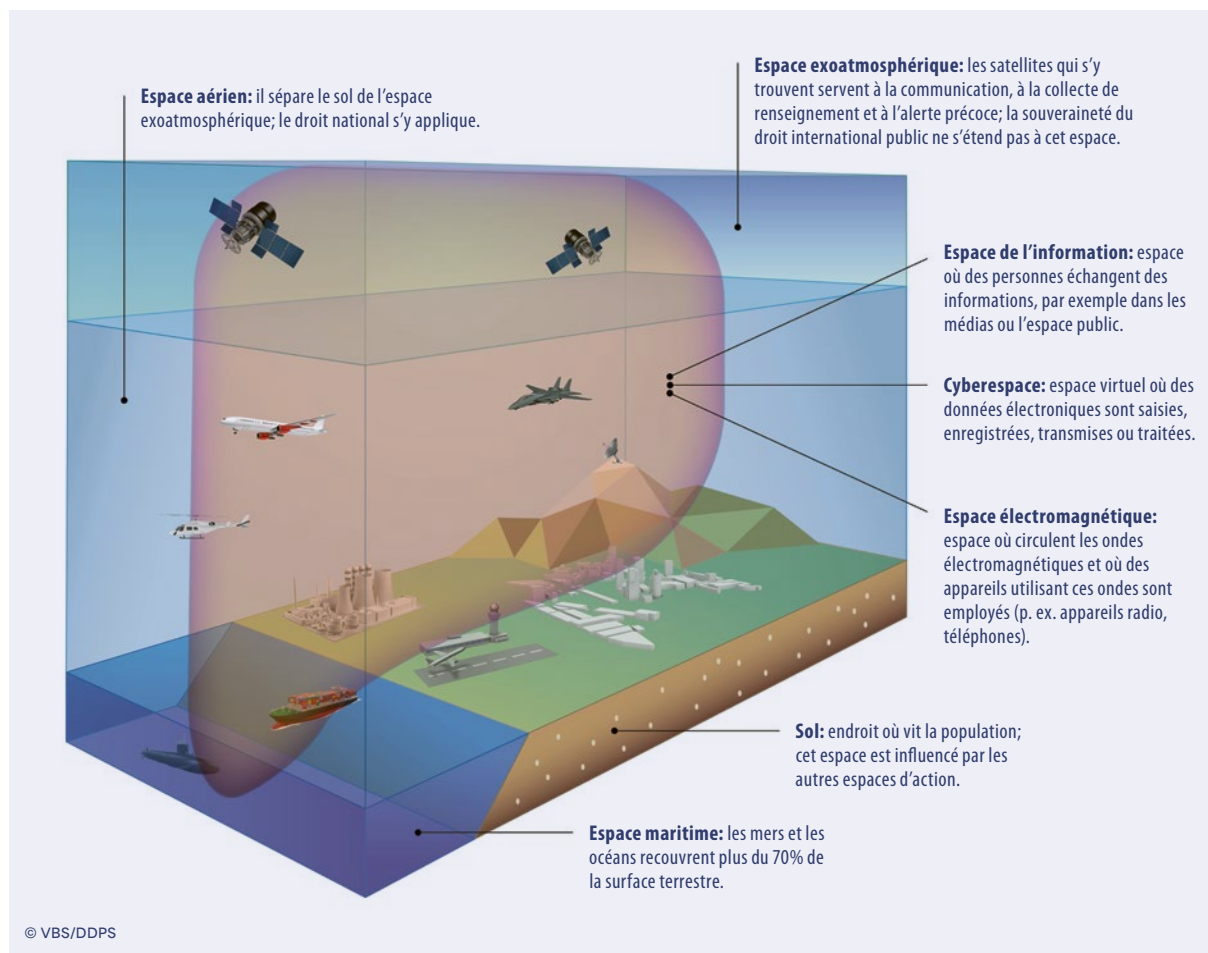
- **Phases 1–3:** Les positions et les points de vue des deux parties au conflit se sont déjà durcis. Mais la conviction prévaut encore que les deux parties peuvent parvenir à un résultat acceptable pour tous par la négociation et le compromis.
- **Phases 4–6:** Les deux parties cherchent à remporter la victoire aux dépens de la partie adverse. Des coalitions sont formées et des menaces et des ultimatums sont lancés.
- **Phases 7–9:** Les deux parties acceptent des pertes et s'efforcent de faire en sorte que celles de l'autre partie soient plus élevées.

## À quoi ressemble la conduite moderne de la guerre?

Non seulement les frontières entre la paix et la guerre s'estompent, mais aussi celles entre les différentes formes de guerre. On parle de **guerre hybride**:

- Dans la guerre hybride, différentes formes de guerre, sphères d'opération et acteurs sont utilisés de manière combinée afin d'obtenir un effet maximal.
- La guerre hybride ne se limite pas aux sphères d'opération conventionnelles (sol, espace aérien, espace maritime), mais utilise également l'espace, le cyberspace, l'espace électromagnétique et l'espace d'information.
- La guerre hybride fait intervenir non seulement des forces armées régulières ou étatiques, mais aussi des acteurs non étatiques, avec l'intention de dissimuler leur propre participation à la guerre.

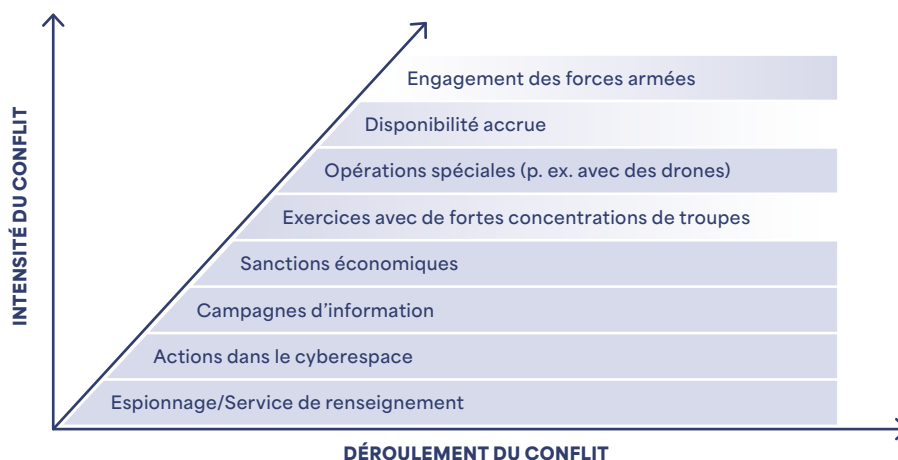
Illustration 3:  
**Sphères d'opération**





L'attaque russe contre l'Ukraine depuis 2014 (sanctions économiques depuis 2007) met en évidence la complexité de la conduite de la guerre hybride. De même, il apparaît clairement que les moyens militaires conventionnels continuent d'être utilisés. L'émergence d'une nouvelle technologie ou d'une nouvelle sphère d'opération ne rend donc pas nécessairement obsolètes les technologies et les sphères d'opération précédentes; au contraire, elles s'appuient l'une sur l'autre et renforcent leurs effets.

Illustration 4:  
Déroulement possible d'un  
conflit interétatique



## Que signifie l'expression «combat interarmes»?

Dans le contexte de l'attaque russe contre l'Ukraine, on parle toujours de l'importance centrale du «combat interarmes». On entend par là l'interaction entre différentes armes dans la conduite moderne de la guerre:

- L'infanterie et les troupes mécanisées se battent pour le territoire.
- L'artillerie soutient les troupes de combat par des tirs à feu courbes.
- L'armée de l'air attaque l'adversaire depuis les airs et protège ses propres troupes au sol.
- La défense aérienne protège son propre espace aérien contre les attaques aériennes.
- La marine mène la guerre défensive et offensive sur l'eau.
- Les troupes du génie retirent ou érigent des obstacles (p. ex. barrages routiers) et permettent la mobilité de leurs propres troupes (p. ex. construction et réparation de voies de communication telles que routes et ponts).
- Les troupes de sauvetage déblaient les décombres et secourent les personnes blessées.
- Les troupes de défense NBC (nucléaire, biologique, chimique) détectent l'utilisation de moyens NBC et décontaminent les troupes et les zones touchées lors de leur utilisation.
- Les services de reconnaissance et de renseignement procurent des informations sur l'adversaire et la situation.
- Les cyberforces mènent des opérations combinées et coordonnées dans le cyberspace et l'espace électromagnétique contre les systèmes adverses.
- Les services de transmission permettent la communication entre les différents corps de troupes.
- Les troupes logistiques sont responsables du ravitaillement et de l'évacuation du matériel, du transport des personnes ainsi que de l'entretien du matériel.
- Les troupes sanitaires s'occupent des secours aux blessés et aux malades.

Plus ces corps de troupes collaborent, plus l'armée peut remplir sa mission de manière efficace et prometteuse dans le contexte de la conduite moderne de la guerre.



Illustration 5:  
Représentation théorique  
des domaines de capacités

Cette section vous aidera notamment à répondre à la question 4 de la fiche d'information.

## À quoi sert l'armée suisse?

La mission de l'armée suisse est définie dans la Constitution fédérale (Art. 58 al. 2):

<sup>1</sup> *La Suisse a une armée. Celle-ci est organisée essentiellement selon le principe de l'armée de milice.*

<sup>2</sup> *L'armée contribue à prévenir la guerre et à maintenir la paix; elle assure la défense du pays et de sa population. Elle apporte son soutien aux autorités civiles lorsqu'elles doivent faire face à une grave menace pesant sur la sécurité intérieure ou à d'autres situations d'exception. La loi peut prévoir d'autres tâches.*

<sup>3</sup> *La mise sur pied de l'armée relève de la compétence de la Confédération.*

L'armée suisse est basée sur le principe de milice. Il s'agit d'un principe d'organisation répandu dans la vie publique suisse, selon lequel chaque citoyenne et chaque citoyen doit, dans la mesure de ses possibilités, assumer des fonctions et des tâches publiques (p. ex. en politique, dans le monde associatif ou dans l'armée) à titre accessoire ou bénévole.

Environ 97% des soldats suisses n'exercent pas leur activité dans l'armée à plein temps, mais en complément d'une autre profession. Pour les citoyens suisses, le service militaire est obligatoire; pour les citoyennes suisses, il est volontaire.



**Poursuivez votre visite sur le site web!**

Découvrez-y les sources et les avis sur le scénario de menace A «Conflit armé».



# L'ARMEMENT MILITAIRE



Vos notes sur la vidéo:

**L'armement augmente-t-il la sécurité?**

→ page 21

**Comment l'armement et le désarmement ont-ils évolué?**

→ page 21

**Que signifie «sécurité par la coopération»?**

→ page 23

**Quelles sont les tendances à l'armement qui se dessinent?**

→ page 23

Cette section vous aidera notamment à répondre à la question 2 de la fiche d'information.

## L'armement augmente-t-il la sécurité?

L'**armement** est l'augmentation du potentiel militaire d'un État. Cela peut se faire par le recours aux progrès technologiques, l'amplification des forces armées, la croissance de la production ou de l'acquisition d'armements et la hausse du budget militaire. Tout processus d'armement renforce toutefois potentiellement le dilemme de la sécurité: l'armement d'un État peut amener un autre État à se sentir menacé et à s'armer à son tour. Une **course aux armements** peut ainsi être déclenchée entre deux ou plusieurs États ou alliances, comme cela a été le cas pendant la guerre froide. Cette problématique est encore renforcée par le développement continu et l'utilisation militaire de nouvelles technologies.

Le **dilemme de la sécurité** est également connu sous le nom de «dilemme du prisonnier». La stratégie optimale pour les deux États serait en effet de coopérer et de se faire confiance. Mais si l'un des États part du principe que l'autre s'arme en secret pour obtenir un avantage en cas de crise, il s'équiperait lui aussi en secret. Il ne veut pas prendre le risque de se retrouver dans une situation désavantageuse en cas de crise. La méfiance mutuelle conduit à une course aux armements.

		ÉTAT 1	
		ne pas s'armer	s'armer
ÉTAT 2	ne pas s'armer	<p>État 1 sûr</p> <p>État 2 sûr</p> <p><b>LIMITATION DES ARMEMENTS</b></p>	<p>État 1 sûr</p> <p>État 2 incertain</p> <p><b>ÉTAT 1 A L'AVANTAGE</b></p>
	s'armer	<p>État 1 incertain</p> <p>État 2 sûr</p> <p><b>ÉTAT 2 A L'AVANTAGE</b></p>	<p>État 1 incertain</p> <p>État 2 incertain</p> <p><b>COURSE AUX ARMEMENTS</b></p>

Illustration 6:  
Dilemme de sécurité

Cette section vous aidera notamment à répondre aux questions 1 à 4 de la fiche d'information.

## Comment l'armement et le désarmement ont-ils évolué?

Pendant la guerre froide, les deux superpuissances que sont les États-Unis et l'Union soviétique (URSS) se sont mutuellement incitées à faire la course aux armements, jusqu'à ce que les deux États se rendent compte que le réarmement continu exigeait d'énormes ressources et n'avait guère de sens. C'est ainsi qu'ils ont conclu, à partir des années 1960, les premiers accords de désarmement ou de non-prolifération d'armes nucléaires, biologiques ou chimiques, et même – vers la fin de la guerre froide – de réduction mutuelle des stocks d'armes nucléaires et de certains systèmes d'armes conventionnels. Ces accords ont pu faire leurs preuves au-delà de la guerre froide, mais ont été soumis à une pression croissante ces dernières années.

## Contrôle des armements

La notion de contrôle des armements englobe la surveillance du nombre, de la production (y compris le traitement et le développement ultérieur), de la conservation et du stationnement des armes ainsi que des équipements et des soldats.

Sélection d'accords internationaux sur la maîtrise des armements:

- L'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), qui existe depuis 1975, engage les États participants (tous les pays d'Europe, les États-Unis, le Canada, les anciennes républiques soviétiques, etc.) dans le **Document de Vienne** de 2011 à mettre en œuvre des mesures de confiance pour accroître la transparence militaire (y compris les mesures de vérification correspondantes).
- Avec le **«Traité Ciel ouvert»** de 1992, les pays de l'ancien Pacte de Varsovie et les pays de l'OTAN se sont mutuellement autorisés à procéder à des inspections aériennes. Les États-Unis se sont retirés du traité en 2020, suivis par la Russie en 2021.

## Désarmement

La notion de désarmement englobe toutes les mesures qui ont pour but de contrôler les moyens de puissance militaire existants (soldats, armes, équipements, etc.) et de les supprimer partiellement ou totalement.

Sélection d'accords internationaux sur le désarmement:

- Dans le **«Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire»** de 1987, les États-Unis et l'Union soviétique (plus tard la Russie) se sont engagés à détruire tous les missiles terrestres d'une portée comprise entre 500 et 5500 km. Le traité a été mis en œuvre jusqu'en 2001, mais a ensuite été contourné par la production de nouveaux systèmes d'armes. En 2019, les États-Unis se sont finalement formellement retirés du traité et la Russie a alors suspendu son application.
- Le Traité **«New START»** de 2010 («Measures for the Further Reduction and Limitation of Strategic Offensive Arms») entre les États-Unis et la Russie a poursuivi les efforts des traités START I, START II et START III visant à réduire davantage les armes nucléaires stratégiques. Le traité a été prolongé de cinq ans en 2021, mais il a été suspendu de facto dès 2022 et officiellement en 2023 par la Russie, car depuis l'attaque russe contre l'Ukraine, les inspections mutuelles ne peuvent plus être effectuées.
- La **Convention sur les armes chimiques (CAC)**, signée par 193 États parties et entrée en vigueur en 1997, a permis de détruire près de 100% des stocks d'armes chimiques. Elle comprend un système de vérification efficace qui permet de contrôler régulièrement le respect des dispositions contractuelles. Malgré la CAC, il n'a pas été possible d'empêcher certaines utilisations d'armes chimiques.

## Non-prolifération

La notion de non-prolifération englobe les efforts visant à empêcher la mise en circulation de certaines armes – en particulier les armes de destruction massive – et de leurs systèmes porteurs. Les contrôles à l'exportation de biens civils qui peuvent également être utilisés à des fins militaires (biens à double usage) constituent un instrument central à cet égard.



Exemple d'accord international de non-prolifération:

- Le **Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires** de 1968 a été initié par les cinq puissances nucléaires que sont les États-Unis, la France, la Chine, la Grande-Bretagne et l'Union soviétique et a été signé entre-temps par 191 États. Les cinq puissances nucléaires s'y engagent au désarmement nucléaire, tandis que les autres États signataires renoncent à l'acquisition d'armes nucléaires.

### Mesures suisses de contrôle des armements, de désarmement et de non-prolifération

La Suisse s'engage également dans les domaines du contrôle des armements, du désarmement et de la non-prolifération:

- En tant que l'un des principaux fournisseurs mondiaux de biens à double usage, la Suisse participe à des **régimes multilatéraux de contrôle des exportations**. Des réglementations détaillées en matière de contrôle des exportations fixent des critères et des listes de biens reconnus au niveau international pour le contrôle des exportations.
- En Suisse, les transferts d'armements conventionnels et de biens à double usage vers l'étranger sont soumis à une **autorisation** délivrée par le Secrétariat d'État à l'économie (SECO).
- Le Service de renseignement de la Confédération (SRC) a lancé en 2004 le programme «**Prophylax**» dans le but de renforcer le contrôle des exportations de biens sensibles à la prolifération et de sensibiliser les entreprises suisses qui fabriquent des biens à double usage. Cette mesure doit permettre de détecter et d'empêcher à temps les activités d'acquisition illégales.

Cette section vous aidera notamment à répondre à la question 4 de la fiche d'information.

## Que signifie «sécurité par la coopération»?

Après l'effondrement de l'Union soviétique, le concept de politique de «sécurité par la coopération» s'est répandu en Europe. Celui-ci prévoyait que la suppression des barrières commerciales entre les États et l'intensification de la coopération économique créeraient une dépendance économique mutuelle. Ainsi, une éventuelle confrontation militaire serait si coûteuse pour les États concernés qu'ils ne laisseraient pas les choses aller jusque-là. La guerre d'agression lancée par la Russie en Ukraine montre toutefois que, malgré la coopération économique, une guerre en Europe ne peut pas être exclue.

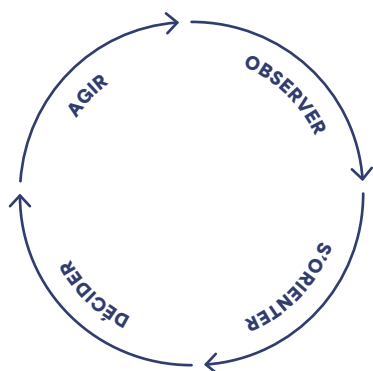
Tandis qu'au niveau international, des solutions coopératives sont recherchées sur le plan diplomatique afin d'empêcher les tendances à l'armement, des entreprises et des institutions recherchent et développent de nouvelles technologies qui peuvent être utilisées de manière directe ou indirecte à des fins civiles, mais aussi militaires.

Cette section vous aidera notamment à répondre aux questions 2 et 3 de la fiche d'information.

## Quelles sont les tendances à l'armement qui se dessinent?

L'évolution technologique actuelle – poussée par l'**intelligence artificielle (IA)** – brouille les frontières entre les sphères analogiques et numériques. La combinaison de l'intelligence artificielle, de la robotique, des systèmes autonomes et du big data suscite un grand intérêt non seulement pour l'industrie, mais aussi pour les acteurs gouvernementaux et militaires. Elle présente un énorme potentiel – et des dangers.

On craint que les **systèmes d'armes autonomes** n'aient pour conséquence que l'homme soit progressivement écarté de la prise de décision (voir illustration). En effet, les interactions entre les systèmes d'armes commandés par logiciel ne sont pas prévisibles et la fenêtre de temps pour une intervention corrective par un être humain serait trop courte.



- OBSERVER**  
Se faire constamment une idée de la situation
- S'ORIENTER**  
Mettre en relation la situation avec son propre objectif
- DÉCIDER**  
Choisir l'alternative optimale parmi les alternatives qui se présentent
- AGIR**  
Exécuter la décision

Illustration 7:  
**Processus de prise de décision «Boucle OODA»**

Le système de défense antimissile israélien «Iron Dome» peut par exemple détecter et combattre les missiles ennemis en approche plus rapidement qu'un être humain ne pourrait le faire.

Parallèlement, les nouvelles technologies entraînent une anonymisation de la guerre. Les drones de combat autonomes, avec une portée et une précision de tir supérieures à celles de l'artillerie, peuvent lancer des attaques à distance, même en dessous du seuil de guerre (p. ex. des attentats, des actes de sabotage, etc.). Les responsables ne peuvent plus être identifiés de manière fiable.

La robotique offre aussi des opportunités, car les tâches particulièrement dangereuses ne doivent plus être effectuées par des humains (p. ex. le déminage). La robotique permet également de minimiser les erreurs humaines, qui se multiplient dans les situations extrêmes en raison de la fatigue et du manque de concentration.



**Poursuivez votre visite sur le site web!**  
Découvrez-y les sources et les avis sur le scénario de menace B «Armement militaire».





# **CATASTROPHES ET SITUATIONS D'URGENCE**



**Vos notes sur la vidéo:**

- Qu'entend-on par catastrophes et situations d'urgence?** → page 26
- Quelle est la vulnérabilité de la Suisse face aux catastrophes et aux situations d'urgence?** → page 28
- D'où vient le concept de protection de la population?** → page 28

# Qu'entend-on par catastrophes et situations d'urgence?

Cette section vous aidera notamment à répondre à la question 1 de la fiche d'information.

Dans la politique de sécurité suisse, les catastrophes et les situations d'urgence sont définies comme des événements et des situations qui ne peuvent pas être maîtrisés par les personnes concernées. Par **catastrophes**, on entend des événements qui surviennent soudainement. Les **situations d'urgence** sont des situations qui se développent sur une longue période et qui peuvent durer longtemps.

Les catastrophes et les situations d'urgence peuvent être causées par la nature, la technique ou l'homme.

NATURE	TECHNIQUE	HUMAIN
<p><b>Dangers naturels hydrologiques/météorologiques</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Intempéries</li> <li>• Grêle</li> <li>• Fortes chutes de neige</li> <li>• Tempête</li> <li>• Vague de froid</li> <li>• Vague de chaleur</li> <li>• Sécheresse</li> <li>• Feu de forêt</li> <li>• Inondations</li> <li>• Hiver avalancheux</li> </ul> <p><b>Dangers naturels sismiques et volcanologiques</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Tremblement de terre</li> <li>• Éruption volcanique à l'étranger</li> </ul> <p><b>Propagation d'organismes nuisibles</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Propagation des espèces envahissantes</li> </ul> <p><b>Autres risques naturels</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Chute de météorites</li> <li>• Tempête solaire</li> </ul>	<p><b>Accidents de transport de personnes</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Crash d'avion</li> </ul> <p><b>Accidents de transport de marchandises dangereuses</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Accident ferroviaire impliquant des marchandises dangereuses</li> <li>• Accident de la route impliquant des marchandises dangereuses</li> </ul> <p><b>Accidents dans les installations de production, de distribution et de stockage</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Accident dans une installation de type B (biologie)</li> <li>• Accident dans une installation de type C (chimie)</li> <li>• Accident de centrale nucléaire (radioactivité)</li> <li>• Accident de barrage (eau)</li> </ul> <p><b>Pannes et restrictions des infrastructures critiques</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Panne d'approvisionnement en gaz naturel</li> <li>• Goulot d'étranglement dans l'approvisionnement en pétrole</li> <li>• Panne de courant</li> <li>• Pénurie d'électricité</li> <li>• Panne du centre de données</li> <li>• Panne de téléphonie mobile</li> <li>• Restriction du trafic fluvial (port du Rhin)</li> </ul>	<p><b>Maladies humaines et animales</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pandémie de grippe ou de coronavirus</li> <li>• Épipizootie</li> </ul> <p><b>Terrorisme</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Attentat conventionnel</li> <li>• Attentat à la bombe sale (bombe radioactive)</li> <li>• Attaque par des virus ou des bactéries</li> <li>• Attentat au poison ou au produit chimique</li> <li>• Attentat ferroviaire contre des marchandises dangereuses</li> <li>• Attentat contre un convoi nucléaire</li> </ul> <p><b>Cybermenaces</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Cyberattaque</li> </ul> <p><b>Autres dangers</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Afflux de personnes en quête de protection</li> <li>• Troubles</li> </ul>

Source: Office fédéral de la protection de la population (OFPP). À quels risques la Suisse est-elle exposée? Berne 2020, pp. 7, 9, 11.

Afin d'être le mieux prémunies possible face aux catastrophes et aux situations d'urgence, les institutions compétentes (organisations de protection civile, sapeurs-pompiers, cellules de crise régionales, etc.) anticipent les scénarios possibles, analysent en permanence la situation et se préparent à la crise au moyen d'exercices et de plans d'urgence.

### Exercice:

Consultez le tableau de la page 27:

- Les catastrophes et les situations d'urgence énumérées peuvent-elles être attribuées aux causes naturelles, techniques ou humaines?
- Recherchez un événement concret de l'histoire suisse.

	CAUSE	ÉVÉNEMENT CONCRET
<b>Épidémies et pandémies</b>		
<b>Pénuries d'approvisionnement (pétrole, gaz naturel, électricité, médicaments, denrées alimentaires, etc.)</b>		
<b>Crises économiques (rupture de la chaîne d'approvisionnement, chute de la demande, pénurie de main-d'œuvre qualifiée, inflation, etc.)</b>		
<b>Réchauffement climatique et ses conséquences (sécheresse, maigres récoltes, incendies de forêt, etc.)</b>		
<b>Tremblements de terre, inondations, avalanches, éruptions volcaniques, cyclones, éboulements, etc.</b>		
<b>Accidents industriels (accidents de centrales nucléaires, accidents chimiques, etc.)</b>		
<b>Pannes de systèmes (p. ex. dans les domaines du contrôle aérien et des transports, etc.)</b>		

# Quelle est la vulnérabilité de la Suisse?

Cette section vous aidera notamment à répondre aux questions 3 et 4 de la fiche d'information.

Différents facteurs contribuent à la qualité de vie élevée et à la grande prospérité de la Suisse. Mais en ce qui concerne les catastrophes et les situations d'urgence, la médaille a aussi son revers.

Illustration 8:  
Les deux faces de la médaille

<p><b>Prospérité</b></p> <p><b>Infrastructure</b></p> <p><b>Densité de population</b></p> <p><b>Monnaie</b></p> <p><b>Commerce extérieur</b></p> <p><b>Participation politique</b></p>		<p><b>Exigences</b></p> <p><b>Vulnérabilité</b></p> <p><b>Ampleur des dégâts</b></p> <p><b>Risque</b></p> <p><b>Dépendance</b></p> <p><b>Vitesse de réaction</b></p>
<p><b>CÔTÉ FACE</b></p> <p><b>La Suisse peut faire face aux situations d'urgence et aux catastrophes de manière relativement sereine grâce à sa bonne situation de départ.</b></p>		<p><b>REVERS DE LA MÉDAILLE</b></p> <p><b>D'un autre côté, cette bonne situation de départ fait que la Suisse est particulièrement vulnérable aux catastrophes et aux situations d'urgence.</b></p>
<p><b>Prospérité</b></p> <p>La Suisse est l'un des pays les plus riches du monde. Outre la grande prospérité privée, la situation financière de la Confédération, des cantons et des communes est généralement solide, comparée à celle d'autres États.</p>		<p><b>Exigences</b></p> <p>La prospérité élevée va de pair avec une attente forte de la population et une faible disposition à renoncer en cas de crise. Une crise peut donc entraîner une instabilité politique.</p>
<p><b>Infrastructure</b></p> <p>L'infrastructure (soins de santé, éducation, communication, mobilité, approvisionnement, élimination des déchets, etc.) est bien développée.</p>		<p><b>Vulnérabilité</b></p> <p>L'infrastructure fortement interconnectée est particulièrement vulnérable. Les catastrophes naturelles et les défaillances techniques ou humaines peuvent causer d'immenses dégâts sans préavis.</p>
<p><b>Densité de population</b></p> <p>Le Moyen-Pays (aussi appelé «Plateau») est densément peuplé et bien desservi.</p>		<p><b>Ampleur des dégâts</b></p> <p>En raison de la forte densité de population, une défaillance technique à petite échelle – ou plus encore une catastrophe à grande échelle – entraîne des dommages énormes.</p>
<p><b>Monnaie</b></p> <p>La monnaie suisse est forte.</p>		<p><b>Risque</b></p> <p>La monnaie suisse est un placement attractif en raison de sa stabilité et de sa force en temps de crise. De ce fait, le franc suisse gagne en valeur en temps de crise, ce qui a un impact négatif sur l'économie d'exportation.</p>
<p><b>Commerce extérieur</b></p> <p>La prospérité de la Suisse repose sur une économie productive, orientée vers l'exportation et l'innovation, avec une forte valeur ajoutée.</p>		<p><b>Dépendance</b></p> <p>En raison de son orientation vers l'exportation, l'économie suisse est fortement dépendante des livraisons de l'étranger et de la demande à l'étranger.</p>
<p><b>Participation politique</b></p> <p>La politique suisse s'appuie largement sur le fédéralisme, sur la participation politique du peuple ainsi que sur les partis et les associations.</p>		<p><b>Vitesse de réaction</b></p> <p>La prise de décision largement soutenue dans la politique suisse peut entraver les décisions opportunes et impopulaires en cas de crise. Lors de telles crises, le pays peut être vulnérable au populisme, aux positions radicales, aux divisions sociales, etc.</p>

## D'où vient le concept de protection de la population?

Cette section vous aidera notamment à répondre à la question 4 de la fiche d'information.

### Les expériences de la Seconde Guerre mondiale

Les expériences de la Seconde Guerre mondiale en tant que «guerre totale» ont marqué l'après-guerre: en 1951, l'armée a formé des troupes de protection aérienne spécialisées qui devaient réparer les dégâts en cas de guerre. Parallèlement, une véritable protection civile a été mise en place. En 1959, la Constitution fédérale stipulait que la Confédération édictait certes des directives en la matière, mais que les cantons devaient mettre

② Meier, Martin. Von der Konzeption 71 zum Zivilschutz 95. Wilen bei Wil 2007, pp. 37 sq.

en œuvre la protection civile. Tous les hommes de 20 à 60 ans étaient astreints à la protection civile; pour les femmes, la protection civile était déjà facultative à l'époque (une votation populaire a rejeté l'obligation en 1957). ②

## Le développement de la protection civile dans le contexte de la menace nucléaire

Dans les années 1960 et 1970, les expériences de la Seconde Guerre mondiale s'estompaient derrière le scénario d'une guerre nucléaire. Le développement de la protection civile en Suisse a été marqué par le contexte géopolitique de l'époque – la guerre froide et la menace omniprésente de l'armement nucléaire des grandes puissances.

Comme stratégie de défense contre l'armement nucléaire mondial, la Suisse a choisi la stratégie de la «dissuasion», c'est-à-dire la dissuasion par un prix d'entrée élevé que l'autre partie devrait payer en cas d'attaque contre la Suisse. Cette stratégie nécessitait cependant à la fois une armée forte et une protection civile bien développée. La construction d'installations de protection civile a été fortement encouragée et, à partir des années 1960, des abris «à l'épreuve de l'atome» (abris antiaériens) ont également dû être installés dans les nouvelles constructions privées.



**Poursuivez votre visite sur le site web!**

Découvrez-y les sources et les avis sur le scénario de menace C «Catastrophes et situations d'urgence».

## «Tchernobyl»: les effets de Tchernobyl et de Schweizerhalle

La catastrophe de la centrale nucléaire de Tchernobyl, le 26 avril 1986, et – de manière encore plus significative – l'incendie catastrophique survenu la même année dans un entrepôt de l'entreprise Sandoz à Schweizerhalle (BL), le 1<sup>er</sup> novembre 1986, ont mis en évidence le fait que la protection civile était jusqu'alors trop unilatéralement orientée vers le cas de guerre et n'était pas préparée à d'autres catastrophes.

## Les réformes de l'armée et de la protection civile des années 1990 et 2000

Finalement, après la fin de la guerre froide, ce n'est pas seulement l'armée qui a été orientée vers un éventail d'interventions plus large (réformes «Armée 95» et «Armée XXI»), mais aussi la protection civile. La réforme «95» et la réforme «Protection de la population XXI» ont défini l'aide d'urgence comme tâche principale de la protection civile en cas de catastrophe. Depuis 2010, la protection civile a été intégrée, avec la police, la cyberdéfense et les pompiers, dans le Réseau national de sécurité (RNS). L'obligation de construire des abris a été assouplie et les effectifs de la protection civile ont été réduits à 72'000 personnes. À titre de comparaison, il s'élevait à 520'000 personnes en 1989.

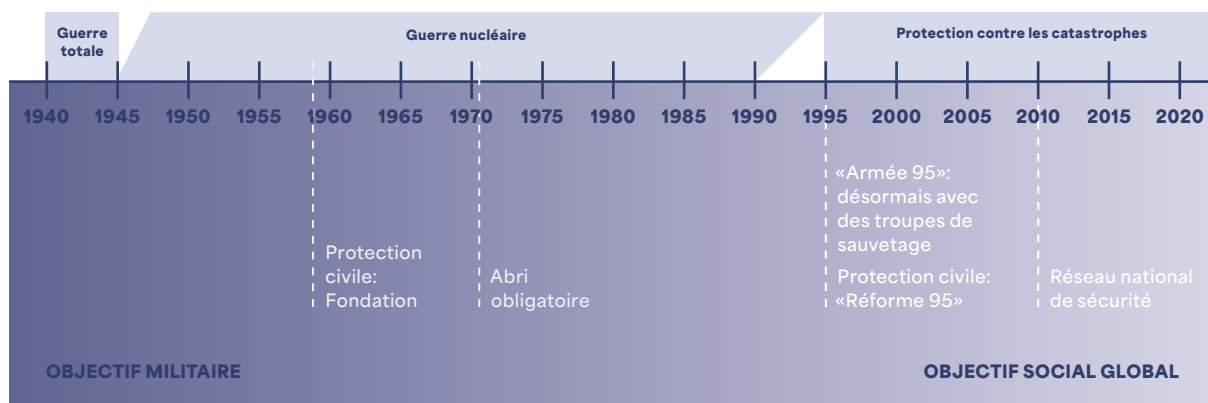


Illustration 9: Évolution de l'organisation de la protection de la population



**Vos notes sur la vidéo:**

**Quelles sont les différentes formes de cybercriminalité?**

**→ page 31**

**Qui menace dans le cyberspace?**

**→ page 32**

**Comment se défendre contre les cybermenaces?**

**→ page 32**

Cette section vous aidera notamment à répondre à la question 1 de la fiche d'information.

## Quelles sont les différentes formes de cybercriminalité?

On peut distinguer deux formes de cybercriminalité (voir illustration). D'une part, les cybercriminels utilisent l'espace virtuel comme plateforme pour la **cyberescroquerie**; d'autre part, ils lancent des **cyberattaques** contre des ordinateurs dans le but de les manipuler ou de les saboter afin d'espionner, de tromper ou de faire chanter leurs utilisateurs.

Par le biais d'e-mails falsifiés, de fichiers joints, de liens non sécurisés, etc., ils tentent d'introduire des **logiciels malveillants (malware)** dans l'ordinateur et de l'infecter ainsi. Et ce, entre autres, avec les intentions suivantes: interception des communications, vol, cryptage ou destruction de données, manipulation de transactions bancaires électroniques. Outre la cybercriminalité, il existe d'autres cybermenaces répandues telles que le cyberharcèlement, la fausse sextorsion ou les hoax (fausses informations destinées à semer le doute).

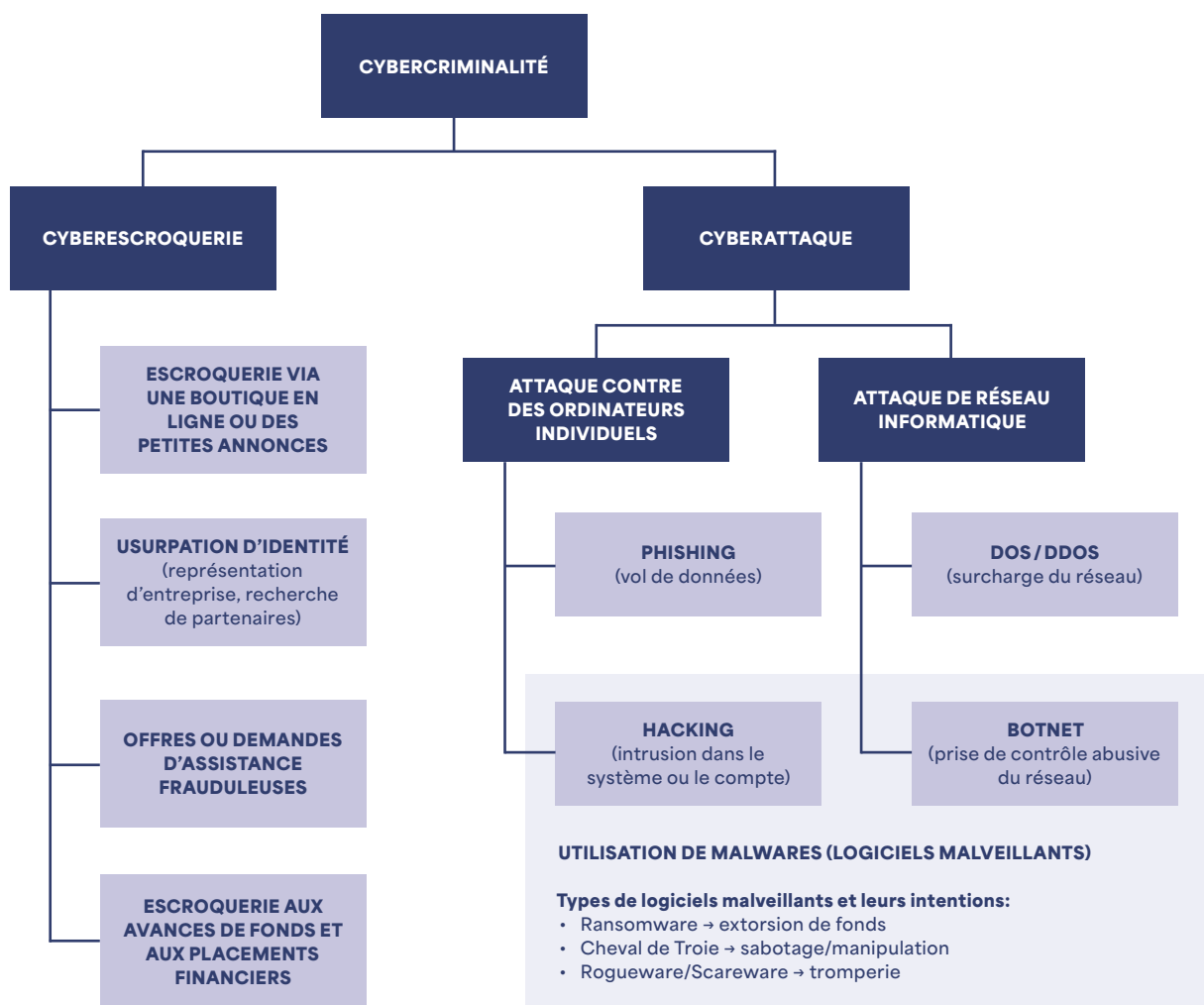
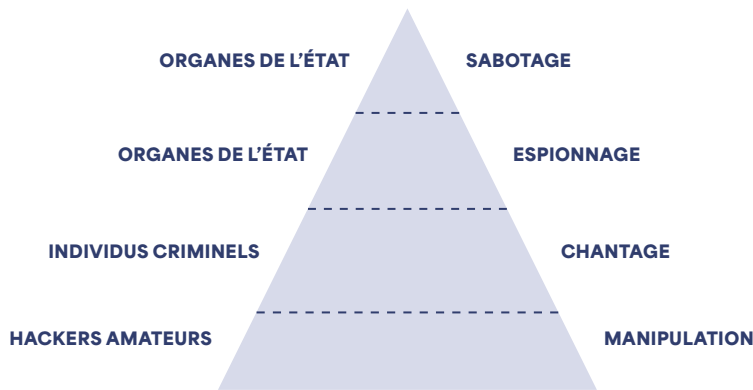


Illustration 10:  
Formes de cybercriminalité

## Qui menace dans le cyberspace?

Dans le cyberspace, les auteurs vont des pirates amateurs (appelés «script kiddies») aux organes étatiques. Entre les deux, on trouve des pirates professionnels qui tentent d'accéder à des données sensibles, d'extorquer des rançons à l'aide de logiciels de chantage (ransomware) et de causer de graves dommages aux systèmes, réseaux et autres infrastructures. La menace est particulièrement importante dans le domaine de la cybercriminalité professionnelle ou organisée ainsi que de l'espionnage et du sabotage d'État.



Cette section vous aidera notamment à répondre aux questions 2 et 3 de la fiche d'information.

Illustration 11:  
**Pyramide des menaces**

Dans les cas extrêmes, les organes étatiques et les organisations professionnelles peuvent saboter des **infrastructures critiques**. Il s'agit de toutes les infrastructures dont la défaillance, la perturbation ou la destruction a de graves répercussions sur la société, l'économie et l'État. En font partie les secteurs suivants: autorités, énergie, transports, santé (soins médicaux), finances, information et communication, alimentation, élimination des déchets et sécurité publique.

## Comment se défendre contre les cybermenaces?

### Les principes clés de la défense contre les cybermenaces

**Principe de la responsabilité individuelle:** en principe, chaque personne ou organisation est responsable de sa propre sécurité dans le cyberspace. Des outils logiciels ainsi que le respect de règles de comportement fondamentales offrent une protection: ne jamais ouvrir un e-mail, des fichiers joints ou des liens provenant d'une adresse inconnue, ne pas utiliser de clés USB étrangères sans les avoir vérifiées, etc. Par ailleurs, des organisations professionnelles proposent des offres publiques de sensibilisation et d'information qui aident les non-initiés à se défendre avec succès contre les multiples cybermenaces.

**Principe de coopération:** pour lutter efficacement contre les cybermenaces, il faut une coopération étroite entre les particuliers, les entreprises privées et les pouvoirs publics.

- Cette coopération est coordonnée par **l'Office fédéral de la cybersécurité**. Il sert de premier point de contact pour les acteurs privés et publics en ce qui concerne les questions cybernétiques. Il collecte les annonces de cyberattaques, les évalue et met en garde contre les menaces actuelles. Il remplit en outre une mission de sensibilisation et de prévention.

Cette section vous aidera notamment à répondre à la question 4 de la fiche d'information.





iBarry – Plateforme de sécurité Internet

- L'association «Swiss Internet Security Alliance» s'engage à informer préventivement la population suisse sur la diversité des cybermenaces et les solutions aux problèmes qui s'y rapportent. La plateforme **iBarry**, développée à cet effet, fournit des informations et des outils permettant de détecter les risques et les vulnérabilités sur les appareils personnels.

## Les domaines clés de la défense contre les cybermenaces

Au sein de l'administration fédérale, on distingue trois domaines en ce qui concerne les cybermenaces:

- **Cybersécurité:** englobe l'ensemble des mesures visant à prévenir, à gérer les incidents et à améliorer la résilience face aux cybermenaces.
- **Cyberdéfense:** englobe l'ensemble des mesures civiles, de renseignement et militaires qui servent à défendre les systèmes critiques et à lutter contre les attaques dans le cyberspace.
- **Poursuite pénale et cybercriminalité:** comprend toutes les mesures prises par la police et le Ministère public aux niveaux fédéral et cantonal pour lutter contre la cybercriminalité.



**Poursuivez votre visite sur le site web!**  
Découvrez-y les sources et les avis sur le scénario de menace D «Cybermenace».



# EXTRÉMISME, TERRORISME ET CRIME ORGANISÉ



Vos notes sur la vidéo:

**Quel est le lien entre extrémisme, terrorisme et crime organisé?**

→ page 35

**Comment se déroule le processus de radicalisation?**

→ page 36

**Comment le terrorisme a-t-il évolué?**

→ page 37

**Comment lutter contre l'extrémisme, le terrorisme et le crime organisé?**

→ page 38

Cette section vous aidera notamment à répondre aux questions 1 à 3 de la fiche d'information.

## Quel est le lien entre extrémisme, terrorisme et crime organisé?

Les trois formes de menaces que sont l'extrémisme, le terrorisme et le crime organisé ont en commun le fait que leurs victimes sont généralement choisies de manière arbitraire. L'État et la population ne peuvent se protéger contre ces menaces qu'au prix d'efforts considérables – mais jamais complètement. Les extrémistes violents et les terroristes utilisent souvent le moyen de la surprise et répandent la peur et la terreur de manière ciblée afin d'attiser l'insécurité et de diviser la société. En revanche, le crime organisé agit plutôt dans l'ombre et s'efforce d'attirer le moins possible l'attention.

Illustration 12:  
Choix quasi arbitraire des victimes dans les cas d'extrémisme, de terrorisme et de crime organisé



Le coût d'un attentat terroriste ou d'un crime organisé est relativement faible par rapport à l'effort à fournir pour s'en défendre avec succès. Dans leurs activités, les acteurs extrémistes, terroristes ou mafieux peuvent également être soutenus (directement ou indirectement) par un État. Leur violence peut également être dirigée contre ces derniers.

### Extrémisme et terrorisme

Les activités extrémistes violentes se fondent sur des valeurs politiques, sociales ou religieuses, qui rejettent généralement l'ordre démocratique et l'État de droit. Les extrémistes et les terroristes recrutent leurs partisans principalement par la diffusion de propagande véhiculant leur idéologie respective et visant à radicaliser des individus ou des groupes. Il n'est pas rare que les organisations terroristes en particulier annoncent publiquement leur revendication après avoir commis un attentat afin d'attirer l'attention sur elles. Enfin, elles espèrent, par leurs actions, pouvoir modifier l'ordre étatique dans leur intérêt. Le terrorisme est la forme la plus radicale et la plus violente de l'extrémisme.

### Crime organisé

Le crime organisé tourne en premier lieu autour du profit financier illicite par le biais d'activités illégales (corruption, pots-de-vin, vol, extorsion, trafic de drogue, trafic d'êtres humains et prostitution, commerce d'armes non autorisé, etc.). Ensuite, les biens acquis illégalement doivent être introduits dans le circuit financier et économique légal par le biais du blanchiment d'argent. Contrairement à la propagande active des extrémistes, les acteurs du crime organisé misent sur la dissimulation de leurs activités afin de les maintenir à long terme.

# Comment se déroule le processus de radicalisation?

Les personnes qui se radicalisent consomment de plus en plus d'informations à caractère idéologique, les approuvent et finissent par accepter des moyens illégaux – allant jusqu'à l'utilisation de la violence – afin d'atteindre le prétendu objectif en question.

La radicalisation est un processus qui peut être divisé en plusieurs étapes. Fathali M. Moghaddam, professeur de psychologie à l'Université de Georgetown (États-Unis), part du principe que la radicalisation se déroule en cinq étapes. La présentation suivante s'appuie sur sa classification et sur d'autres modèles de radicalisation:

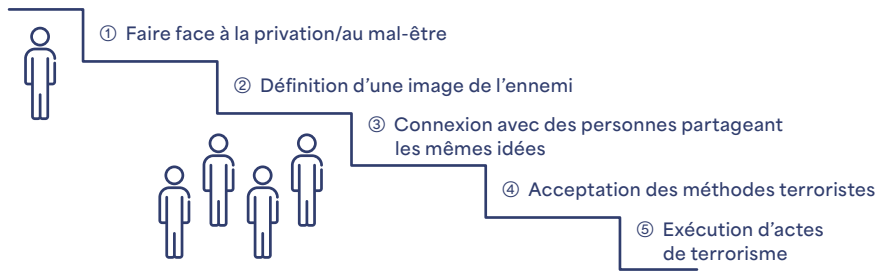


Illustration 13:  
**Les cinq phases de la radicalisation selon Fathali M. Moghaddam**

**Phase 1:** La première phase se caractérise par une confrontation obsessionnelle avec une situation jugée comme un dysfonctionnement personnel ou social (p. ex. capital, société occidentale, étrangers-ères, pauvreté, inégalité des chances, obligation de porter un masque, etc.).

**Phases 2–3:** La confrontation se termine par la définition d'une image de l'ennemi, qui est soit définie personnellement, soit déjà influencée par un groupe de personnes partageant les mêmes idées. Les images ennemies possibles sont une personne, un groupe (généralement ethnique ou religieux), une institution, un État ou plus généralement une société. Dans ce contexte, un lien idéologique est établi avec un groupe. Celle-ci peut consister en un échange d'idées, une reconnaissance mutuelle, une collaboration organisationnelle ou matérielle, voire une subordination (entrée dans une structure hiérarchique en tant que partisan-e).

**Phases 4–5:** Dans le cadre de ce groupe – ou aussi individuellement – les méthodes terroristes sont peu à peu acceptées mentalement. Le cas échéant, un acte terroriste est préparé et même exécuté afin d'atteindre le prétendu objectif idéologique.

Cette section vous aidera notamment à répondre à la question 2 de la fiche d'information.

## Comment le terrorisme a-t-il évolué?

### Le terrorisme mondial

Un centre de recherche de l'Université du Maryland (États-Unis) documente tous les attentats terroristes depuis 1970. Par rapport aux régions concernées, il en ressort des tendances claires:

Monde entier ●  
Europe occidentale ●

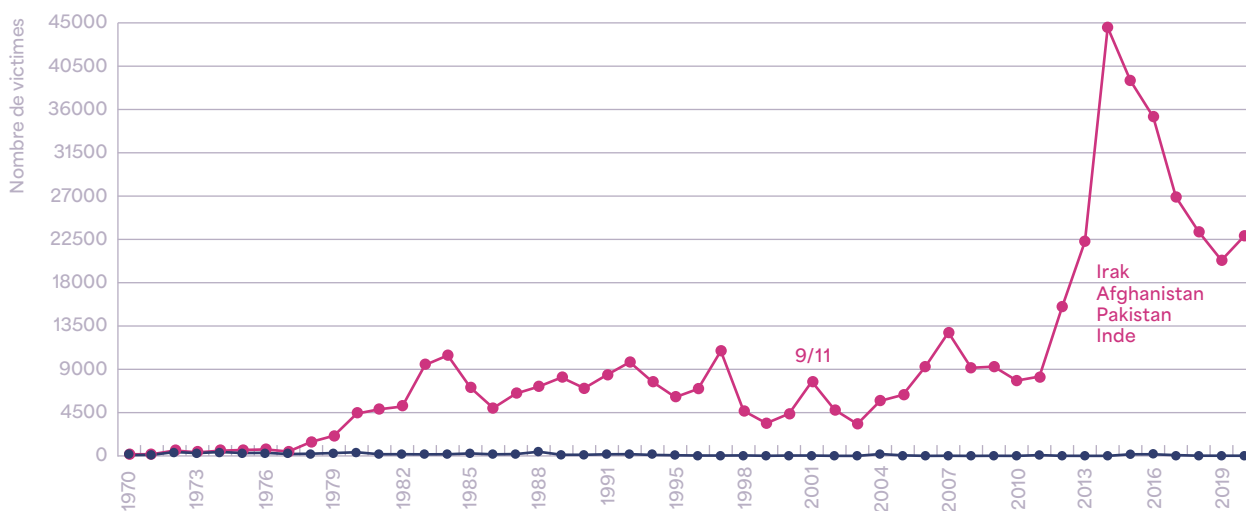


Illustration 14:  
Évolution du nombre de victimes dus au terrorisme



Répartition géographique des attentats terroristes en 2020 (carte)

Depuis les attentats de Madrid (2004), l'Europe est touchée par une vague de terrorisme d'inspiration djihadiste (attentats de Paris 2015 et 2017, Bruxelles 2016, Berlin 2016, Nice 2016, Barcelone 2017, Londres 2017, Manchester 2017, etc.) qui a fait plusieurs centaines de tués à ce jour.

### La « guerre contre le terrorisme »

Après l'attentat perpétré par l'organisation terroriste islamiste Al-Qaïda contre le World Trade Center le 11 septembre 2001, le président américain de l'époque, George W. Bush, a déclaré la guerre au terrorisme. Le Conseil de sécurité de l'ONU a reconnu l'attentat comme un acte de guerre et donc le droit des États-Unis à se défendre. L'OTAN a décrété le cas d'alliance conformément à l'article 5 du Traité de l'Atlantique Nord. Dans le cadre de l'opération «Enduring Freedom», les États-Unis ont renversé le pouvoir des talibans en Afghanistan, combattu diverses organisations terroristes islamistes dans le monde entier et renversé – sans l'aval de l'ONU – le régime de Saddam Hussein en Irak en 2003. En plus des assassinats ciblés de dirigeants terroristes, la « guerre contre le terrorisme » comprenait également le démantèlement de l'État islamique (EI) en Syrie (2014–2019). La « guerre contre le terrorisme » a coûté la vie à presque un million de personnes. Elle a certes contribué à la fragmentation des organisations terroristes islamistes, mais probablement aussi à leur multiplication.

### Le terrorisme en Suisse

Selon les statistiques susmentionnées de l'Université du Maryland, la Suisse déplore 74 victimes du terrorisme depuis 1970; dont 47 lors de l'attentat à la bombe du 21 février 1970 contre un avion de Swissair, qui s'est ensuite écrasé près de Würenlingen → voir page 48, et 14 lors de la tuerie au Parlement cantonal de Zoug le 27 septembre 2001. Les attaques au couteau du 12 septembre 2020 à Morges et du 24 novembre 2020 à Lugano sont bien moins anciennes. Ces deux actes terroristes étaient motivés par le djihadisme.

# Comment lutter contre l'extrémisme, le terrorisme et le crime organisé?

Cette section vous aidera notamment à répondre à la question 4 de la fiche d'information.

Afin de protéger au mieux la Suisse contre le terrorisme, la «**Stratégie de la Suisse en matière de lutte contre le terrorisme**» a été adoptée en 2015. Elle définit quatre champs d'action pour la «lutte contre le terrorisme»:

- Prévention
- Répression
- Protection
- Prévention des crises

Alors que les trois premiers champs d'action visent à empêcher que des attentats terroristes soient perpétrés en Suisse ou à partir de son territoire, la prévention des crises doit garantir que la Suisse puisse faire face aux conséquences d'un attentat terroriste.

Dans le cadre de cette stratégie, un «**Plan d'action national de lutte contre la radicalisation et l'extrémisme violent**» a été présenté en 2017. Ce plan crée les conditions nécessaires à la détection précoce et à la lutte contre la radicalisation et l'extrémisme violent et contribue ainsi à la prévention du terrorisme. Les cinq champs d'action centraux sont:

- Connaissance et expertise
- Coopération et coordination
- Prévention des idées et des groupes extrémistes
- Sortie et réintégration
- Coopération internationale

Les efforts visant à prévenir et à empêcher l'extrémisme et le terrorisme sont effectués à tous les niveaux de l'État (Confédération, cantons et communes) et de la société civile.

En Suisse, la poursuite et la lutte contre l'extrémisme, le terrorisme et le crime organisé constituent une tâche commune des autorités de poursuite pénale et de sécurité aux niveaux fédéral et cantonal. Comme il s'agit de menaces transfrontalières et dynamiques, la collaboration avec les autorités partenaires à l'étranger joue un rôle décisif.

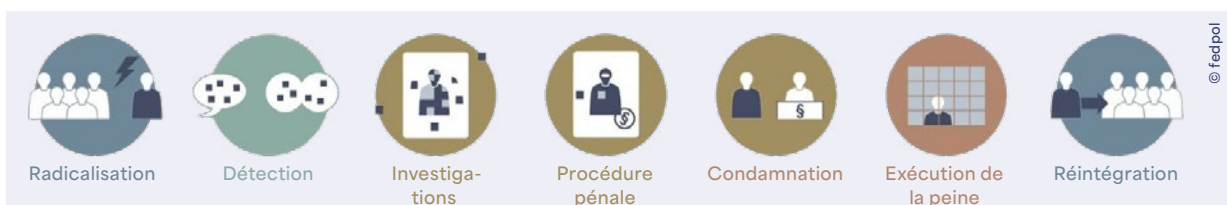


Illustration 15:  
**La «chaîne d'intervention» en cas de radicalisation**



**Poursuivez votre visite sur le site web!**  
Découvrez-y les sources et les opinions sur le scénario de menace E «Extrémisme, terrorisme et crime organisé».



# LA POLITIQUE DE SÉCURITÉ AU FIL DU TEMPS

**Module historique**



La politique de sécurité doit toujours être comprise dans le contexte de son époque. Au cours des cent dernières années, de nouvelles menaces et de nouveaux dangers sont apparus en raison des évolutions sociales, technologiques, économiques et écologiques. Ces évolutions ont également entraîné des crises en Suisse. Quelques situations emblématiques depuis le début de la Seconde Guerre mondiale sont présentées dans ce module. Pour chaque situation, l'accent est mis sur une personne qui a marqué le cours des événements par ses actions.

## OBJECTIF

Dans ce module, vous découvrirez, à travers dix personnalités, dix crises qui ont marqué la politique de sécurité suisse. Cela vous permettra de comprendre son évolution et d'identifier ses changements de cap.

## VOTRE PROJET



Dans le cadre d'un travail de groupe, vous créez un podcast sur une personnalité qui a été impliquée dans une situation de crise. N'oubliez pas que les personnes doivent également être comprises dans le contexte de leur époque.

À l'aide de l'histoire principale de la brochure et du support disponible sur le site web, répondez aux questions suivantes dans votre podcast:

- Quel est le rapport entre cette affaire et la sécurité de la Suisse?
- Quels sont les liens que vous reconnaissez avec l'histoire en général?
- Comment jugez-vous cette affaire du point de vue d'aujourd'hui?

Pour votre podcast, vous rédigez un compte rendu avec une courte introduction au sujet qui éveille la curiosité, ainsi qu'une illustration et des mots-clés.

Vous téléchargerez votre podcast sur la plateforme de la classe et le ferez commenter par vos collègues. En écoutant les podcasts de vos collègues, vous aurez un aperçu de la politique de sécurité au fil du temps.

## PROCÉDURE

- 1 Organisez-vous en groupes de trois ou quatre et mettez-vous d'accord sur une personnalité à laquelle vous voulez vous consacrer.
  - 2 Lisez dans la brochure l'histoire principale de la personnalité choisie («Ce qui s'est passé»).
  - 3 Étudiez sur le site internet les autres documents relatifs à la personnalité choisie.
  - 4 Décidez en groupe de la forme et du contenu de votre podcast. Vous avez toute liberté pour concevoir le podcast en ce qui concerne la durée, la forme et les intervenant-es. Vous pouvez mettre en œuvre le podcast comme un récit, une explication, un bulletin d'information, une interview, un dialogue, une table ronde, un jeu de rôle ou même une pièce radiophonique. N'oubliez pas que la forme doit être au service du contenu et non l'inverse.
  - 5 Répartissez vos fonctions au sein du groupe afin de pouvoir gérer le temps dont vous disposez. Fonctions possibles: chercheur-euse, scénariste, technicien·ne, rédacteur·trice de compte rendu, etc. Mais vous êtes une équipe – soutenez-vous mutuellement si nécessaire.
- Conseil:** testez votre équipement technique à l'avance.
- 6 Enregistrez votre podcast et partagez-le ensuite avec votre classe.

### Si vous avez terminé plus tôt que les autres groupes:

Faites des recherches sur d'autres matériaux ou expérimentez d'autres mises en scène.





→ page 42

A

**HENRI  
GUISAN**

1939 – 1945



→ page 46

C

**JAKOB  
ANNASOHN**

1958 – 1964



→ page 50

E

**SUSI  
NOGER**

à partir de 1980



→ page 54

G

**ELISABETH  
KOPP**

1984 – 1989



→ page 58

I

**CHRISTOPH  
BLOCHER**

2003 – 2009

1939 – 1943

B

→ page 44

**SÁNDOR  
RADÓ**



1970

D

→ page 48

**PIERRE  
GRABER**



1980 – 1981

F

→ page 52

**PETER  
GASSER**



1989

H

→ page 56

**ANDREAS  
GROSS**



2020

J

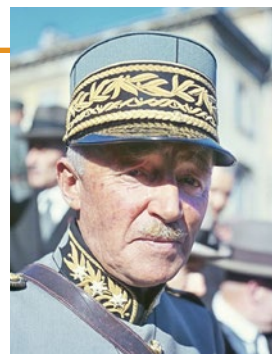
→ page 60

**MENGIA  
CAFLISCH**



# HENRI GUISAN

## D'une situation de contrainte à un héros?



© Archäologie und Museum Baselland

### Ce qui s'est passé

Le 25 juillet 1940 est presque aussi marquant pour l'histoire du pays que le 1<sup>er</sup> août 1291, date supposée de la fondation de la Suisse par le serment du Grütli. Le contraste entre les deux dates est flagrant: il existe un document datant (peut-être) du 1<sup>er</sup> août 1291, mais tout ce qui l'entoure – même la date elle-même – relève du mythe. À l'inverse, nous pouvons reconstituer avec précision la date du 25 juillet 1940, mais ce que le général Guisan a réellement dit ce jour-là n'a pas été relaté de manière fiable.

Le 25 juillet, le général convoqua tous les officiers supérieurs de l'armée pour un rapport sur la prairie du Grütli. Depuis l'armistice franco-allemand du 22 juin, la Suisse était encerclée par les puissances fascistes; les importations et les exportations dépendaient d'elles. Il était devenu clair pour le commandement de l'armée que les forces ne suffiraient pas à empêcher une invasion, un passage ou même une occupation de la Suisse. Les 450'000 soldats convoqués ne pouvaient pas rester sous les armes en permanence sans mettre sérieusement en danger l'économie et l'approvisionnement de la Suisse.

Que faire? C'est à cette question, à laquelle il ne semblait pas y avoir de réponse, que le général Henri Guisan a été confronté. Né en 1874, il avait étudié l'agriculture et acheté un domaine agricole avec l'héritage de sa mère. Il a effectué de nombreux services militaires volontaires, mais n'est devenu officier de carrière qu'à 53 ans. En 1939, lorsque la Seconde Guerre mondiale a éclaté, l'Assemblée fédérale unifiée l'a élu général. Un an plus tard, la Suisse se trouvait dans une situation critique.

Illustration 16:  
Général Guisan à Viège, 1942

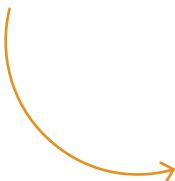
### APRÈS LE 22 JUIN 1940 (ARMISTICE DE COMPIÈGNE)

Illustration 17:  
La situation de contrainte –  
l'encerclement de la Suisse  
à partir du 22 juin 1940

Guisan décida de réduire le déploiement de troupes aux frontières et de transformer plutôt l'espace alpin en forteresse. Les troupes restantes aux frontières devaient freiner l'envahisseur. Cette stratégie devait permettre à la Suisse de rester au moins partiellement indépendante et de contrôler ou de bloquer les passages alpins si importants pour l'Allemagne et l'Italie.

La décision était risquée: le retrait partiel dans les Alpes pouvait être interprété comme une faiblesse et le licenciement de soldats comme le signe que la guerre était terminée. Mais la décision de Guisan en faveur de la «stratégie du réduit» s'est avérée juste du point de vue de l'époque et en tout cas pas fautive du point de vue actuel. Guisan incarnait la lutte inébranlable pour l'indépendance et la sécurité. Ses funérailles en 1960 furent des funérailles nationales.

### Vos notes:



#### **Continuez sur le site web!**

Vous y découvrirez plus d'informations sur Henri Guisan et sa «stratégie du réduit».

# SÁNDOR RADÓ

## Démasqué!



© Archives I. M. Bondarenko

### Ce qui s'est passé

13 et 14 octobre 1943, Genève, route de Florissant 192: depuis des semaines, le lieutenant Treyer et trois équipages de véhicules de l'armée suisse avaient capté les communications radio de deux émetteurs genevois. Il était maintenant convaincu que des messages radio d'espions travaillant pour le compte de l'Union soviétique étaient émis depuis cette villa désaffectée. Environ 70 policiers ont encerclé la maison dans l'obscurité et ont laissé le couple Eduard\* (nom de code pour Edmond Hamel) et Maud\* (Olga Hamel) commencer leur travail nocturne:

*Selon le programme, l'émetteur est entré en service après minuit. Maud\* commença à travailler et, après avoir entendu le signal d'appel de la centrale, elle se mit à taper les télégrammes chiffrés avec agilité. Les localisateurs [balises] l'indiquèrent immédiatement. Le moment propice était arrivé. Les policiers resserrèrent le cercle. Ils entourèrent la maison de si près qu'il aurait été impossible de s'échapper par la fenêtre ou la porte. [...] Vers minuit et demi, alors que les opérateurs radio étaient en plein travail, une main expérimentée a ouvert silencieusement la porte extérieure, puis celle qui menait à la salle radio. Le bruit des frappings sur la touche du morse couvrit les pas prudents des policiers. Plusieurs policiers, revolver à la main, ont pénétré dans la pièce. Cela s'est passé si subitement que Maud\* n'a même pas eu le temps d'enlever son doigt de la touche du morse, et encore moins de transmettre l'appel d'urgence à la centrale. La fouille de la maison a commencé. Du reste, il n'y avait pas besoin de chercher quoi que ce soit. L'émetteur était là, les tubes allumés. Sur la table se trouvaient les télégrammes transmis et reçus, le schéma de la liaison radio et quelques pages du livre de codage. Les indices étaient suffisants. La situation était sans issue. ③*

C'est ainsi que l'ancien chef de groupe des «Trois rouges», Sándor Radó (1899–1981), décrit dans ses mémoires l'arrestation d'un couple d'opérateurs radio qui transmettait pour lui des messages codés à la centrale à Moscou depuis Genève. La plupart d'entre eux étaient des communistes convaincus et soutenaient l'Union soviétique après l'invasion allemande de 1941. À la suite de l'arrestation de ses trois équipes d'opérateurs radio à Genève et à Lausanne, ce flux de renseignements s'est interrompu.

Illustration 18:  
Sándor Radó, photo non datée

③ Radó, Sándor. Deckname Dora. Stuttgart 1971, p. 395.

Illustration 19:  
**La maison où Maud' et  
Eduard' ont été arrêtés**



© Archives d'histoire contemporaine, ETH Zurich

**Vos notes:**



**Continuez sur le site web!**

Vous y apprendrez davantage sur Sándor Radó  
et son réseau d'espionnage.

# JAKOB ANNASOHN

## Pris dans le dilemme de la sécurité



© Bibliothek am Guisanplatz, Berne

### Ce qui s'est passé

Pendant la guerre froide entre les superpuissances américaine et soviétique et leurs alliés, la Suisse est restée neutre. Sa situation géographique au centre de l'Europe la positionnait dans la zone de front entre l'Ouest et l'Est. Elle devait protéger son indépendance. Le soulèvement populaire hongrois contre l'invasion soviétique à l'automne 1956 lui a fait prendre conscience du danger. L'Armée rouge pouvait être à tout moment «présente au bord du lac de Constance pour le petit-déjeuner» – telle était la crainte. L'armée suisse comptait alors 880'000 soldats, l'effectif le plus élevé de son histoire.

Des militaires et des hommes politiques influents (exclusivement des hommes) ont discuté d'une défense nationale efficace. Il y avait deux camps: les deux parties étaient d'accord sur le fait que la protection et la sécurité de la population devaient être assurées. Mais en ce qui concerne la stratégie militaire, les avis étaient partagés. Les uns s'en tenaient au principe de la «stratégie du réduit» de la Seconde Guerre mondiale: l'armée doit défendre le territoire et faire en sorte qu'une attaque adverse ne soit pas rentable. Les autres considéraient la dissuasion nucléaire, telle qu'elle était pratiquée par les grandes puissances, comme la garantie de sécurité la plus moderne: en cas d'attaque militaire, l'armée devait être en mesure de dissuader l'agresseur d'attaquer en utilisant ses propres armes nucléaires. Cette dissuasion devait être obtenue par une force aérienne de longue portée et l'utilisation potentielle d'armes nucléaires.

En Suisse aussi, l'acquisition d'armes nucléaires tactiques a été discutée à petite échelle. Le commandant de corps Jakob Annasohn (1901–1983) était l'un des défenseurs de tels projets. Il est devenu chef d'état-major général en 1958, ce qui lui conférait le statut de commandant militaire le plus élevé en temps de paix. La même année, le Conseil fédéral a décidé d'envisager et de faire évaluer l'acquisition d'armes nucléaires en tant qu'option.

La Suisse, une puissance nucléaire? – Cinq problèmes se posaient:

- ① l'approvisionnement en uranium
- ② le développement autonome de la technologie
- ③ la question de savoir comment d'éventuelles bombes nucléaires pourraient être transportées sur le territoire de l'agresseur
- ④ la question de la neutralité suisse
- ⑤ la résistance du mouvement pacifiste en pleine émergence

Annasohn s'est concentré sur le problème 3, c'est-à-dire sur la question militaire: en 1961, il a présenté au Conseil fédéral une demande d'acqui-

Illustration 20:  
Jakob Annasohn

tion de 100 avions de type «Mirage III S». Ce type d'avion aurait pu larguer des bombes atomiques. Mais le budget était largement sous-estimé et le Parlement a rejeté en 1964 un crédit supplémentaire de 576 millions de francs. Finalement, la Suisse n'a pu acquérir que 57 avions. À la suite de ce que l'on a appelé «l'affaire des Mirages», le conseiller fédéral Paul Chaudet et le chef de l'État-major général Jakob Annasohn ont démissionné.

### Vos notes:



**Continuez sur le site web!**

Vous y apprendrez davantage sur Jakob Annasohn et ses projets d'armement.



# PIERRE GRABER

## Que faire?



© Bibliothèque de l'ETH Zurich, archives photographiques

### Ce qui s'est passé

Le 6 septembre 1970, des terroristes palestiniens ont détourné un avion Swissair reliant Zurich à New York avec environ 155 personnes à bord. L'avion a dû atterrir à l'aéroport militaire isolé de Zarka en Jordanie. Les pirates de l'air ont exigé que la Suisse libère une femme et deux hommes terroristes emprisonnés, condamnés chacun à douze ans de prison. Après la France et l'Allemagne, la Suisse était donc à son tour touchée par les activités terroristes de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP)! Le 18 février 1969 déjà, des terroristes palestiniens avaient tiré sur un avion de la compagnie israélienne El Al à l'aéroport de Zurich et voulu le faire exploser.

Le Conseil fédéral s'est réuni une première fois le 6 septembre au soir et a longuement discuté le 7 septembre de l'ultimatum de 72 heures lancé par les terroristes. Le conseiller fédéral Pierre Graber (PS), chef du Département politique, a joué un rôle prépondérant. Il a déterminé la ligne de conduite du Conseil fédéral dans la crise: le gouvernement a décidé de répondre à l'ultimatum et de prendre contact avec la justice zurichoise afin d'entamer les démarches pour la libération des terroristes détenus. Comme ces derniers avaient été condamnés dans le canton de Zurich, ils dépendaient du Conseil d'État zurichois. Celui-ci a exigé en contrepartie «une déclaration du Conseil fédéral selon laquelle un tel procédé est contraire à tous les principes de notre ordre juridique et que l'on ne se soumet à la contrainte brutale qu'en protestant». ④

Cette contrainte brutale avait été rappelée à la population suisse à peine six mois plus tôt, quand 47 passagers avaient péri dans un crash d'avion Swissair à Würenlingen. Un colis piégé déposé par des terroristes palestiniens avait explosé en plein vol. Le paquet aurait dû apparemment se trouver à bord d'un avion israélien El Al, dans le but de le faire exploser.

Les terroristes palestiniens ont également détourné un avion américain le 6 septembre et un avion britannique vers Zarka le 9 septembre. Ils ont alors exigé l'extradition des terroristes détenus en Grande-Bretagne, en Allemagne et en Suisse comme condition à la libération des otages des pays en question. La Suisse n'était donc plus seule concernée et devait collaborer avec les États-Unis, la Grande-Bretagne et l'Allemagne.

Le 12 septembre, les pirates de l'air ont fait exploser les trois avions vides. Les quelque 400 otages ont été libérés au fur et à mesure. Le 30 septembre, la Grande-Bretagne, l'Allemagne et la Suisse ont livré les sept terroristes libérés.

Illustration 21:  
Conseiller fédéral  
Pierre Graber, 1971

④ Procès-verbal de la séance du Conseil fédéral du 7 septembre 1970, p. 2 (dodis 35415).



Comment un gouvernement doit-il réagir à un tel chantage? Il a deux options: soit il coopère avec les terroristes – au profit de la sécurité des otages et du pays – soit il s'en tient à ses valeurs et à ses idéaux, ne coopère pas et met en danger la vie des otages ainsi que la sécurité de l'État.

La volonté de négocier du Conseil fédéral a fait naître quelques théories controversées: en 2016, le journaliste Marcel Gyr a affirmé que le conseiller fédéral Graber avait obtenu en secret des terroristes l'assurance qu'ils laisseraient dorénavant la Suisse tranquille – à l'instar de ce qu'auraient fait d'autres États européens. En contrepartie, il aurait laissé entrevoir l'accréditation d'une représentation de l'OLP à Genève. Un groupe de travail de l'administration fédérale n'a toutefois trouvé aucune preuve à l'appui de cette théorie.

## Vos notes:



### **Continuez sur le site web!**

Vous y apprendrez davantage sur Pierre Graber et le détournement d'avion.

# SUSI NOGER

## «Tina» dans La résistance civile



© Susi Noger-Nuber

### Ce qui s'est passé

En décembre 1990, Susi Noger, enseignante au gymnase, a appris que l'organisation P-26 avait été dissoute et – peu après – que le chef de cette organisation, Efreim Cattelan, qu'elle connaissait sous le nom de code «Rico», avait été démasqué. Susi Noger, alias «Tina», était chargée depuis 1988, en tant qu'opératrice radio dans cette organisation de résistance créée par l'armée suisse, d'établir et de maintenir une liaison avec la direction de l'organisation en exil (à l'étranger), en cas de nécessité.

Quel serait un tel «cas de nécessité»? L'organisation P-26 devait intervenir si l'armée suisse était vaincue, si la Suisse était en grande partie occupée et si le gouvernement s'exilait. Les membres de l'organisation P-26 devaient alors mettre en place la résistance civile: se procurer des informations sur la puissance occupante et en particulier sur ses points faibles, informer la population et lui donner du courage, cacher les personnes persécutées et – si c'était inévitable – mener des actes de sabotage sur les installations de la puissance occupante. L'organisation était équipée de plaquettes d'or comme monnaie sûre, de matériel sanitaire, d'armes, ainsi que d'instructions pour former d'autres membres. La P-26 ne comptait qu'environ 300 cadres répartis dans toute la Suisse<sup>⑤</sup>, divisés en petits groupes régionaux et ne connaissant à chaque fois que les membres les plus proches du groupe. Avant que l'organisation puisse être active, les cadres auraient dû recruter d'autres membres courageux et discrets.

Pendant la guerre froide, des organisations dites «stay-behind» ont été mises en place dans de nombreux pays d'Europe occidentale, dans le but de commettre des actes de sabotage contre la puissance occupante en cas d'occupation ennemie de leur État. Le Conseil fédéral avait déjà mentionné cette organisation dans la «Conception de la défense générale» de 1973 (elle avait reçu son nom de «Projet 26» du numéro de la section 426 correspondante). Avec les bouleversements politiques mondiaux de 1989 et 1990, le Parlement a toutefois exigé des bases légales supplémentaires, ce qui a conduit le Conseil fédéral à dissoudre sans plus attendre l'organisation de résistance P-26. Ses anciens membres étaient tenus au secret jusqu'en 2009, date à laquelle Susi Noger a levé le voile sur son secret.

Illustration 22:  
Susi Noger, 2019

<sup>⑤</sup> L'effectif théorique aurait dû être de 827 cadres. Lors de sa dissolution en 1990, la P-26 était encore en cours de développement.

**Vos notes:**



**Continuez sur le site web!**

Vous y trouverez plus d'informations sur  
Susi Noger et la P-26.

# PETER GASSER

## Le grand étonnement après 17 ans



© SRF

### Ce qui s'est passé

L'ancien procureur zurichois Peter Gasser (né en 1941) a dû prendre une retraite anticipée en 1993. En 1981, il n'avait soudainement pas été réélu en tant que procureur. Il lui était reproché d'être communiste et d'abuser de sa fonction à des fins politiques.

En effet, Gasser n'a pas été proposé à la réélection en 1980. Concrètement, on lui reprochait un rapport de quatre policiers selon lequel il aurait participé à deux manifestations:

*Le dimanche 25 octobre 1980, il se trouvait à Zurich (de nouveau habillé en activiste) avec une accompagnatrice (apparemment une amie ou une personne qu'il connaissait bien [!], d'autant plus qu'il l'a prise dans ses bras par moments ou qu'il s'est promené main dans la main avec elle) et un accompagnateur (tous trois parlaient en français) entre 15h50 et 16h30 aux endroits suivants: [Suivent des descriptions précises des rues].* ⑥

Gasser était sidéré – il n'avait jamais participé à une manifestation. Il a demandé une enquête disciplinaire. Celle-ci a conclu plus tard que le rapport de police reposait effectivement sur une erreur d'identité. Mais entre-temps, le mandat de Gasser avait expiré. Le directeur de la justice lui prédit qu'il n'obtiendrait plus jamais de poste au sein de l'État tant que «cette affaire» ne serait pas résolue. D'août 1981 à avril 1982, Gasser a dû pointer comme chômeur, puis il a été réembauché. Il souffrait cependant de claustrophobie et de paranoïa. En 1993, il a dû prendre une retraite anticipée à l'âge de 52 ans:

*Mais maintenant, ce que j'avais refoulé pendant des années est remonté à la surface. L'année traumatisante de Kafka [1981/1982]. Je ne pouvais plus m'y soustraire. Fin février 1993, j'ai été licencié de la fonction publique pour cause de maladie et en remerciement des services rendus.* ⑦

La remarque entre parenthèses dans le rapport de police «(tous trois s'entretenaient en français)» ne s'est résolue qu'en 1998: Daniel de Roulet, architecte et informaticien genevois, a avoué qu'il avait participé aux deux manifestations en 1980 en tant qu'activiste. À l'époque, il n'a pas voulu clarifier cette confusion entre les deux hommes, car il craignait pour son fils récemment né et pour sa carrière d'informaticien. En raison de cette erreur, Peter Gasser a été victime de la surveillance en tant qu'extrémiste présumé.

Illustration 23:  
Peter Gasser lors d'une interview à la télévision suisse, 1981

⑥ Ledit rapport de police, cité d'après: Gasser, Peter. Die Wochenzeitung WoZ, 17<sup>e</sup> année/n° 40, 1.10.1998.

⑦ Gasser, Peter. Die Wochenzeitung WoZ, 17<sup>e</sup> année/n° 40, 1.10.1998.

Peter Gasser était l'un des nombreux extrémistes présumés qui ont été «fichés» pendant la guerre froide. L'«affaire des fiches», rendue publique en 1989, marque encore aujourd'hui les débats sur les compétences du Service de renseignement de la Confédération et le contrôle de ses activités.

**Vos notes:**



**Continuez sur le site web!**

Vous y apprendrez davantage sur Peter Gasser et l'«affaire des fiches».

# ELISABETH KOPP

## La protection civile – ça aussi!



© Bibliothèque de l'ETH Zurich,  
archives photographiques

### Ce qui s'est passé

Le 1<sup>er</sup> novembre 1986, environ 1350 tonnes de produits chimiques toxiques ont pris feu dans l'entrepôt 956 de la société Sandoz à Schweizerhalle (BL). Les flammes ont atteint jusqu'à 60 mètres de haut, des fûts ont été projetés dans les airs et un nuage de fumée nauséabond a enveloppé la région de Bâle. La police a circulé dans les rues et a demandé à la population par mégaphone de rester chez elle et de verrouiller les fenêtres. Les sirènes (du moins, celles qui fonctionnaient) ont retenti. Sur le site, les pompiers ont pu empêcher les flammes de se propager aux entrepôts voisins. Toutefois, l'eau d'extinction du Rhin était entre-temps si fortement contaminée qu'elle a de nouveau déclenché des réactions chimiques. Le degré de dangerosité du nuage de fumée n'a pas pu être déterminé. Dans le canton de Bâle-Campagne, les écoliers ont été priés de rester chez eux; dans le canton de Bâle-Ville, en revanche, ils ont reçu la consigne de se rendre à l'école.

La protection civile a été au centre des critiques. Elle a été littéralement absente pendant la catastrophe – seules ses sirènes, qui fonctionnaient partiellement, ont été utilisées.

À l'époque, la protection civile était déjà organisée au niveau cantonal; la Confédération édictait les directives correspondantes. Au Conseil fédéral, Elisabeth Kopp était responsable de la protection civile en tant que cheffe du Département de justice et police. Elle était la première femme à siéger au Conseil fédéral et était particulièrement sous le feu des projecteurs en raison des activités commerciales obscures de son époux. De plus, à l'époque, elle devait justement faire face à la question des réfugiés. Le nombre de demandeurs d'asile était en forte hausse et la Suisse ne disposait alors guère d'infrastructures suffisantes pour les enregistrer, vérifier leur légitimité et les héberger. Tout cela a été reproché à Elisabeth Kopp.

À cela s'est ajoutée, après l'incendie de Schweizerhalle, la «défaillance» de la protection civile – ça aussi! La protection civile était en effet conçue pour faire face à une guerre, mais pas à un autre genre de catastrophe.

Elisabeth Kopp a tiré les leçons de Schweizerhalle: elle a mis en place un groupe de travail pour examiner l'orientation de la protection civile en cas de guerre. Elle a ainsi amorcé un tournant: à partir de 1995, la protection civile a été orientée vers l'aide d'urgence générale en cas de catastrophe. Elisabeth Kopp n'a toutefois pas pu assister à ces réformes en tant que conseillère fédérale. En 1989, elle a été amenée à la démission dans le cadre d'un scandale impliquant son époux.

Illustration 24:  
**Elisabeth Kopp en tant que  
conseillère fédérale**

→ Vous trouverez plus  
d'informations sur l'histoire  
de la protection civile dans  
cette brochure, p. 28.

Illustration 25:  
**Travaux de déblaiement**  
après l'incendie catastro-  
phique de Schweizerhalle,  
1986



© Bibliothèque de l'ETH Zurich, archives photographiques

## Vos notes:



### **Continuez sur le site web!**

Vous y découvrirez plus d'informations sur Elisabeth Kopp et la nouvelle orientation de la protection civile.

# ANDREAS GROSS

## Pour une Suisse sans armée



© Services du Parlement suisse

### Ce qui s'est passé

«Oui, nous allons d'abord faire la fête et ne laisserons pas ceux qui sont encore dans les tranchées nous enlever notre enthousiasme.»<sup>⑧</sup> C'est ainsi qu'Andreas Gross a commenté le 26 novembre 1989 sa défaite lors de la votation populaire sur l'abolition de l'armée suisse. Cette défaite était en effet un succès inattendu pour Gross: 35,6% des votants, soit un bon tiers, avaient voté pour la suppression de l'armée suisse. Dans les cantons de Genève et du Jura, l'initiative avait même convaincu une majorité. La votation avait mobilisé plus de votants qu'à l'accoutumée et un tel résultat, précisément en Suisse, avait eu un retentissement mondial.

Andreas Gross a fait la fête avec le Groupe pour une Suisse sans armée (GSsA). Celui-ci avait été formé en 1982 par les jeunes socialistes de la ville de Bâle, dont Andreas Gross faisait partie. En 1986, l'initiative a été déposée avec 111'000 signatures, après une collecte de signatures d'un an et demi.

Le vote a eu lieu environ deux semaines après la chute du mur de Berlin. Cet événement historique mondial avait effectivement assoupli les «tranchées intellectuelles». Depuis le mouvement de Mai 68, la conviction que la sécurité ne pouvait être garantie que par des moyens militaires avait été ébranlée. Les superpuissances militaires avec leurs armes nucléaires pouvaient-elles vraiment garantir la sécurité ou les efforts d'armement continus ne conduisaient-ils pas plutôt à une augmentation de l'insécurité? Ce dilemme de sécurité a inspiré de nombreux mouvements, notamment pacifistes. Ils ont critiqué la concentration unilatérale sur une politique de sécurité à caractère exclusivement militaire.

L'initiative du GSsA ne cherchait pas seulement à abolir l'armée. La deuxième partie du titre de l'initiative est souvent passée inaperçue: «Initiative pour une Suisse sans armée **et pour une politique globale de paix**». La Suisse devait utiliser les moyens ainsi libérés pour favoriser la paix dans le monde. L'article 17, alinéa 3 de la Constitution fédérale devrait être formulé ainsi: «La Suisse mène une politique globale de paix qui renforce l'autodétermination du peuple tout en favorisant la solidarité entre les peuples.»

L'un des personnages les plus importants du mouvement pacifiste international, le chercheur norvégien Johan Galtung, avait pourtant passablement irrité les membres du GSsA avant la votation. Celui-ci avait présenté en 1984, dans un livre ayant suscité un large intérêt, la Suisse comme un modèle en matière de maintien de la sécurité internationale, grâce à son armée de milice axée sur la défense. Il a donc dû se justifier auprès du GSsA en 1989, car les initiants voulaient transformer la politique de sécurité suisse et ne partageaient pas le point de vue de Galtung.

Illustration 26:  
Andreas Gross, 2007

⑧ Gross, Andreas, cité dans: «Schweiz ohne Armee – die GSoA-Initiative», émission de la SRF «Zeitreise», 15.3.2003, min 2:46.



**Vos notes:**



**Continuez sur le site web!**

Vous y apprendrez plus sur Andreas Gross  
et l'initiative du GSsA.

# CHRISTOPH BLOCHER

## Implication inattendue dans une affaire explosive



© Chancellerie fédérale

### Ce qui s'est passé

Un mode d'emploi pour la fabrication d'une bombe atomique – en Suisse? En 2006, le Ministère public de la Confédération a alerté le chef du Département de justice et police, le conseiller fédéral Christoph Blocher, qu'il était tombé, lors de l'enquête sur «l'affaire Tinner», sur des documents qui pourraient servir à la construction d'armes nucléaires. Après l'entrée en vigueur du Traité de non-prolifération nucléaire, les essais d'armement clandestins dans le domaine des armes nucléaires et le contournement des régimes de contrôle des exportations ont augmenté dans le monde entier. C'est ainsi que la Suisse, en tant que site industriel de biens à double usage, s'est retrouvée dans la ligne de mire de ces agissements. Blocher s'en souvient:

*Des groupuscules, des groupes terroristes, des États qui veulent construire leurs propres bombes nucléaires, qui veulent des armes guidées, qui veulent des petites bombes nucléaires, ce sont des choses incroyablement intéressantes. Et qu'est-ce qui se passe avec de telles choses quand on sait que nous les avons? Cela commençait à se savoir. On aurait commencé à faire du chantage sur le pays: «Donnez ça, sinon il se passera quelque chose.» Cela aurait pu aller jusqu'à des enlèvements. [...] C'est un très gros risque pour un pays. ⑨*

Mais ce que Blocher n'a pas dit, c'est que le Conseil fédéral a agi sous pression. Les services secrets américains à l'étranger ont insisté pour que les documents soient livrés, car ils auraient donné des indications sur les activités d'espionnage de la CIA. Finalement, le Conseil fédéral a décidé en 2007 de détruire ces documents – au total 30'000 documents pesant environ 1,9 tonne. Ainsi, la CIA était également hors de la ligne de mire.

Comment ces documents ont-ils pu arriver en Suisse? Comme déjà mentionné, le Ministère public de la Confédération enquêtait à l'époque sur «l'affaire Tinner». L'ingénieur Friedrich Tinner avait aidé le «père de la bombe atomique pakistanaise», Abdul Qadeer Khan, à développer cette bombe atomique. Le fils de Friedrich, Urs Tinner, avait été chargé de numériser les documents de Khan et en avait détourné des copies qu'il avait remises à la CIA. Cette dernière était donc informée que Khan voulait revendre la technologie de la bombe atomique à la Libye et probablement à la Corée du Nord et à l'Iran. Une cargaison de composants pour centrifugeuses d'enrichissement d'uranium, en route pour la Libye, a été saisie en Méditerranée. Le dictateur libyen Mouammar Kadhafi a décidé de coopérer avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et l'activité d'espionnage d'Urs Tinner a été découverte. Urs Tinner, son père

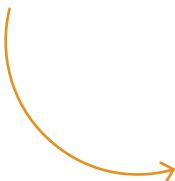
Illustration 27:  
**Christoph Blocher en tant que conseiller fédéral, 2007**

⑨ Blocher, Christoph, cité dans: «Der Spion, der aus dem Rheintal kam», SRF DOK, 23.1.2009, min 39:34, du dialecte.

Friedrich et son frère Marco avaient enfreint la loi fédérale sur le matériel de guerre et s'étaient rendus coupables d'espionnage pour le compte d'un pays étranger.

Le Conseil fédéral a interdit au Ministère public de la Confédération de porter plainte pour espionnage. Il n'a cependant pas pu empêcher une accusation d'exportation illicite de matériel de guerre. Finalement, Friedrich Tinner a passé près d'un an en détention préventive, ses fils Urs et Marco respectivement quatre et trois ans, car la destruction des documents a prolongé l'enquête. Le jour de leur condamnation, les Tinner ont été libérés – ils avaient déjà purgé leurs peines en détention provisoire.

### Vos notes:



#### **Continuez sur le site web!**

Vous y apprendrez davantage sur Christoph Blocher et le «cas Tinner».

# MENGLIA CAFLISCH

## Sur les traces d'un coup des services secrets



Photo mise à disposition par Mengia Caflisch

### Ce qui s'est passé

En 1978, Mengia Caflisch, une ingénieure en électricité de 33 ans, a été engagée par l'entreprise zougoise Crypto AG. En tant que collaboratrice disposant principalement d'un bagage théorique, elle a été plus ou moins bien accueillie. Très tôt, elle a remarqué que certains systèmes de cryptage (cryptologies) des appareils de chiffrement produits n'étaient pas optimaux:

*Je me demande encore aujourd'hui si ce manque de niveau professionnel était voulu ou non. [...] On m'a remis deux cryptologies contre signature et je me suis dit au bout de deux ou trois jours: Qu'est-ce qui leur a pris? Tout cela me semblait un peu vide, peu complexe. <sup>10</sup>*

Ses propositions d'amélioration n'ont toutefois pas suscité d'intérêt. Ce n'est qu'en 2020 que Mengia Caflisch, d'autres ingénieurs électriciens et le public ont appris l'histoire de Crypto AG, révélée par le Washington Post, ZDF et SRF sur la base de documents transmis par les archives de la CIA. Le Suédois Boris Hagelin (1892–1983) avait construit dès 1925 les premiers appareils de chiffrement des messages et les avait continuellement améliorés. En 1948, il a quitté la Suède pour s'installer en Suisse, car les appareils de chiffrement étaient considérés comme du matériel de guerre en Suède et leur exportation était interdite. En 1952, Hagelin a fondé la société Crypto AG à Zoug, mais la jeune entreprise a dû faire face à des problèmes de vente à ses débuts. Hagelin a donc conclu plusieurs accords avec un représentant du service de renseignement américain (NSA), visant à ce que Crypto AG produise différents modèles d'appareils de chiffrement: le modèle quasiment indéchiffrable pour les pays membres de l'OTAN, la Suède et la Suisse, un modèle moins complexe pour les autres pays amis, et un modèle décryptable sans effort pour les pays à «orientation douteuse». Avec le dernier modèle, les États-Unis ont pu décrypter secrètement une grande partie des messages.

Les ventes ont alors augmenté et Crypto AG est devenue une entreprise rentable; elle a exporté ses appareils de chiffrement dans environ 130 pays, mais principalement des modèles défectueux. Les services secrets américains pouvaient donc espionner, par exemple, le gouvernement socialiste d'Allende au Chili, dont ils ont soutenu le renversement en 1973, et étaient au courant du rapprochement entre l'Égypte et Israël lors des accords de Camp David en 1978 et 1979, ou des plans des forces armées argentines dans la guerre des Malouines en 1982, qu'ils ont transmis à la Grande-Bretagne.

Illustration 28:  
Mengia Caflisch, vers 1990

<sup>10</sup> Strehle, Res. Operation Crypto. Die Schweiz im Dienst von CIA und BND. Bâle 2020, p. 40.

Mengia Caflisch n'était pas la seule à se poser des questions sur la cryptologie des appareils. À plusieurs reprises, des rumeurs d'implication avec des services secrets ont circulé. L'ingénieur Peter Frutiger, licencié en 1977, a fait part de ses soupçons à la police fédérale. Celle-ci a certes fait examiner les appareils en secret, mais s'est contentée d'assurer que la Suisse avait reçu des appareils pratiquement indéchiffrables. Les enquêtes menées ces dernières années n'ont pas permis de déterminer avec certitude qui, en Suisse, était au courant de l'«affaire Crypto» et dans quelle mesure.

*Ce prolongement de la guerre froide est un chapitre peu glorieux pour la Suisse et pour moi aussi. Après une tempête d'indignation et la recherche de complices dans les hautes sphères, le grand silence a suivi. Je regrette notamment que le grand public n'ait pratiquement rien appris sur les techniques de sécurité actuelles, leurs chances et leurs dangers ainsi que leurs dilemmes inhérents.*

Prise de position de Mengia Caflisch, 2023

Que sous-entend Mengia Caflisch lorsqu'elle parle des «dilemmes inhérents» des techniques de sécurité actuelles?

**Vos notes:**



**Continuez sur le site web!**

Vous y apprendrez davantage sur Mengia Caflisch et l'«affaire Crypto».

# BIBLIOGRAPHIE

## du module historique

### A HENRI GUISAN

- Gautschi, Willi. General Henri Guisan. Die schweizerische Armeeführung im Zweiten Weltkrieg. Zurich 1989.
- Somm, Markus. General Guisan. Widerstand nach Schweizerart. Berne 2010.

### B SÁNDOR RADÓ

- Blank, Alexander S.; Mader, Julius. Rote Kapelle gegen Hitler. Berlin 1979.
- Dallin, David J. Die Sowjetspionage. Prinzipien und Praktiken. Cologne 1956.
- Radó, Sándor. Deckname Dora. Stuttgart 1972.
- Roewer, Helmut. Die Rote Kapelle und andere Geheimdienstmythen. Spionage zwischen Deutschland und Russland im Zweiten Weltkrieg 1941–1945. Graz 2010.
- Ruland, Bernd. Die Augen Moskaus. Fernschreibzentrale der Wehrmacht in Berlin: Zwei Mädchen gegen Hitler. Zurich 1973.
- Von Schramm, Wilhelm. Verrat im Zweiten Weltkrieg. Vom Kampf der Geheimdienste in Europa; Berichte und Dokumentation. Düsseldorf/Vienne 1967.

### C JAKOB ANNASOHN

- Buomberger, Thomas. Die Schweiz im Kalten Krieg 1945–1989. Baden 2017.
- Mantovani, Mauro. Schweizerische Sicherheitspolitik im Kalten Krieg (1947–1963). Zurich 1999.

### D PIERRE GRABER

- Graber, Pierre. Mémoires et réflexions. Lausanne 1992.
- Grisard, Dominique. Gendering Terror. Eine Geschlechtergeschichte des Linksterrorismus in der Schweiz. Francfort-sur-le-Main / New York 2011.
- Gyr, Marcel. Schweizer Terrorjahre. Das geheime Abkommen mit der PLO. Zurich 2016.
- Maeke, Lutz. Critique de: Marcel Gyr: Schweizer Terrorjahre. Dans: sehepunkte, 17<sup>e</sup> édition, n°11/2017, <http://www.sehepunkte.de/2017/11/28659.html>, consulté le 17.5.2023.
- SRF. Bund findet keine Hinweise auf geheimes Abkommen mit PLO, <https://www.srf.ch/news/schweiz/bund-findet-keine-hinweise-auf-geheimes-abkommen-mit-plo>, consulté le 17.5.2023.
- Witassek, David. Zwischen Krieg und Frieden. Terrorismus und Terrorismusdiskussion in der Schweiz, 1969 bis 1980. Berne 2019.
- Zala, Sacha; Bürgisser, Thomas; Steiner, Yves. Die Debatte zu einem «geheimen Abkommen» zwischen Bundesrat Graber und der PLO. Eine Zwischenbilanz. Dans: Schweizerische Zeitschrift für Geschichte, volume 66, n° 1/2016, pp. 1–24.

### E SUSI NOGER

- Matter, Martin. P-26. Die Geheimarmee, die keine war. Wie Politik und Medien die Vorbereitung des Widerstandes skandalisierten. Baden 2012.
- Meier, Titus. Widerstandsvorbereitungen für den Besetzungsfall. Die Schweiz im Kalten Krieg. Zurich 2018.
- Petersen, Francis (Pseudonym). Fünf nach Zwölf. Bâle 1980 (roman fictif sur une occupation de la Suisse par la Wehrmacht pendant la Seconde Guerre mondiale – et sur la libération).

### F PETER GASSER

- de Roulet, Daniel. Double. Ein Bericht. Zurich 1998.
- Engeler, Urs Paul. Grosser Bruder Schweiz. Wie aus wilden Demokraten überwachte Bürger wurden. Die Geschichte der politischen Polizei. Zurich 1990.
- Kreis, Georg (éd.). Staatsschutz in der Schweiz. Die Entwicklung von 1935–1990. Eine multidisziplinäre Untersuchung im Auftrage des schweizerischen Bundesrates. Berne / Stuttgart / Vienne 1993.

### G ELISABETH KOPP

- Collectif d'auteurs. Schutzraum Schweiz. Mit dem Zivilschutz zur Notstandsgesellschaft. Berne 1988.
- Office fédéral de la protection de la population (OFPP). 50 ans de protection et d'aide: la protection civile et la protection de la population suisses au fil du temps, 1963–2013. Berne 2013.

### H ANDREAS GROSS

- Galtung, Johan. Es gibt Alternativen! Vier Wege zu Frieden und Sicherheit. Opladen 1984.
- Gross, Andreas; Crain, Fitzgerald; Kaufmann, Bruno. Frieden mit Europa. Eine Schweiz ohne Armee als Beitrag zur Zivilisierung der Weltinnenpolitik. Zurich 1989.
- Gross, Andreas. Die unvollendete Direkte Demokratie, 1984–2015: Texte zur Schweiz und darüber hinaus. Thoune / Gwatt 2016.

### I CHRISTOPH BLOCHER

- Albright, David; Brannan, Paul. CIA Recruitment of the Three Tinnars: A Preliminary Assessment, ISIS Report, Décembre 2010.
- Albright, David; Brannan, Paul. The Tinner Case: Time for a Frank, Open Evaluation. ISIS Report, décembre 2010.
- Levy, Adrian; Scott-Clark, Catherine. Deception: Pakistan, the United States and the global nuclear weapons conspiracy. Londres 2007.

### J MENGIA CAFLISCH

- Strehle, Res. Operation Crypto. Die Schweiz im Dienst von CIA und BND. Bâle 2020.

# LA SÉCURITÉ FACE AUX TENSIONS DE LA SOCIÉTÉ

Module politique



La politique de sécurité doit s'adapter en permanence à de nouveaux défis. Mais les mêmes questions fondamentales se posent toujours dans la politique de sécurité suisse – elles sont réévaluées différemment et à chaque fois en fonction des événements actuels et de la sensibilité politique. Mais qui détermine le cours de la politique de sécurité suisse?

Les structures démocratiques de la Suisse garantissent à la population un haut degré de décision politique. Le fait que les questions relatives à la sécurité de la Suisse soient débattues de manière controversée non seulement au Palais fédéral, mais aussi dans l'opinion publique, est l'expression de la démocratie vécue et une condition importante pour la formation de l'opinion personnelle. En vous penchant sur les questions de politique de sécurité et en participant au débat public, vous exercez une influence sur le cours de la politique de sécurité suisse.

A

JUSQU'OU VA  
LE DROIT À  
LA SÉCURITÉ?

→ page 66

B

COMMENT  
LA SÉCURITÉ  
DOIT-ELLE ÊTRE  
ÉTABLIE ET  
MAINTENUE?

→ page 69

C

LA NEUTRALITÉ  
RENFORCE-T-ELLE  
OU AFFAIBLIT-ELLE  
LA SÉCURITÉ DE  
LA SUISSE?

→ page 73

D

LA  
POLITIQUE  
DE PAIX  
RENFORCE-T-ELLE  
LA SÉCURITÉ  
DE LA SUISSE?

→ page 76

E

EXPORTATIONS  
DE MATÉRIEL DE  
GUERRE:  
RENFORCER OU  
AFFAIBLIR LA  
SÉCURITÉ DE  
LA SUISSE?

→ page 80



## OBJECTIF

Dans ce module, vous vous pencherez sur des questions controversées de la politique de sécurité suisse et en discuterez en classe. Cela vous permet d'avoir un aperçu de l'avenir de la politique de sécurité suisse et vous soutient dans la formation de votre opinion.

## VOTRE PROJET



Vous vous spécialisez en groupes sur une question, vous apprenez à en connaître les tenants et aboutissants et vous vous faites une idée des différentes opinions. Vous trouverez de nombreux documents à cet effet dans la brochure et sur le site internet.

Vous mettez en scène dans votre groupe un débat contradictoire sur la question que vous avez traitée. Dans une première phase, les autres groupes sont des spectateurs, avant que vous ne fassiez participer le public à la discussion dans une deuxième phase.

Vous trouverez dans les documents des «questions concrètes» spécialement indiquées qui vous aideront à planifier la table ronde.

## PROCÉDURE

- 1 Choisissez la question qui vous intéresse le plus et regroupez-vous avec vos camarades qui ont retenu la même question (environ quatre personnes par groupe).
- 2 Parcourez le contenu de la brochure et du site web en fonction de la question choisie.

**Conseil:** la numérotation des sections vous donne une indication de l'ordre recommandé pour effectuer vos travaux.

- 3 Identifiez une «question concrète» ou même plusieurs que vous souhaitez utiliser pour la table ronde. Les questions sur lesquelles il existe des opinions controversées au sein du groupe sont particulièrement appropriées. Si nécessaire, ajoutez vos propres questions à débattre.
- 4 En groupe, préparez-vous à présenter à la classe la question choisie de la manière la plus concise possible (peut-être aussi de manière provocante), en cinq minutes environ:
  - Montrez par exemple l'importance de la question dans votre vie quotidienne privée, dans votre formation ou pour vos projets d'avenir.
  - Visualisez vos informations sur un poster ou à l'aide d'une présentation numérique.
  - Vous pouvez également accéder directement à la brochure et au site web.
- 5 Préparez une table ronde mise en scène et animée par quelqu'un de votre groupe.

### Déroulement de la table ronde:

- Exposez la question à la classe (voir ci-dessus).
- Présentez le débat répété avec différentes opinions/postures (environ cinq minutes).
- Donnez au public la possibilité de participer à la discussion et de poser des questions. Menez la discussion (environ cinq minutes).
- Formulez une question de vote et procédez à un vote.
- Commentez le résultat du vote de manière concise et formulez une conclusion.

# A JUSQU'OU VA LE DROIT À LA SÉCURITÉ?

Vos notes:

Aussi bien dans la brochure que sur le site web, des documents sont à votre disposition pour vous aider à vous préparer à la table ronde. Les documents sont classés par thème (ordre recommandé):

**A1 Sécurité individuelle**

→ **site web**

**A2 Sécurité collective**

→ **brochure**



**C'est parti sur le site web!**

Découvrez-y la documentation sur le thème A1 «Sécurité individuelle».



## A2 Sécurité collective

### Le sentiment de sécurité

**Remarque:** Tenez également compte de l'évaluation personnelle de la sécurité de la Suisse que vous avez faite dans le module de base (voir graphique en toile d'araignée), ainsi que des conclusions que vous avez tirées des discussions.

L'État ne peut garantir la sécurité individuelle que lorsqu'il est lui-même en sécurité. La sécurité individuelle est donc directement dépendante de la sécurité collective.

L'étude «Sécurité» de l'EPFZ recense chaque année le **sentiment de sécurité** de la population suisse sur la base d'un sondage représentatif. En 2022, un sondage complémentaire a été réalisé auprès de 1003 personnes à la suite de l'invasion russe en Ukraine.



Étude «Sécurité»

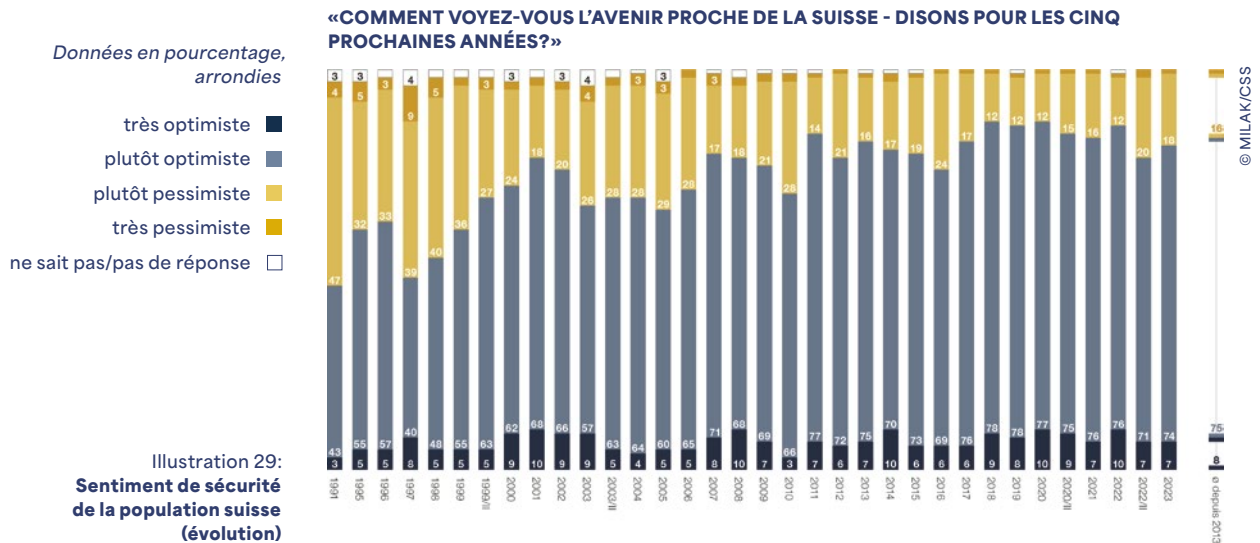


Illustration 29:  
Sentiment de sécurité de la population suisse (évolution)

En l'espace de quatre mois, l'invasion russe en Ukraine a entraîné une baisse du sentiment de sécurité en Suisse, qui était en hausse depuis des années. Parallèlement, la **nécessité de l'armée suisse** est mise en avant avec encore plus de détermination:

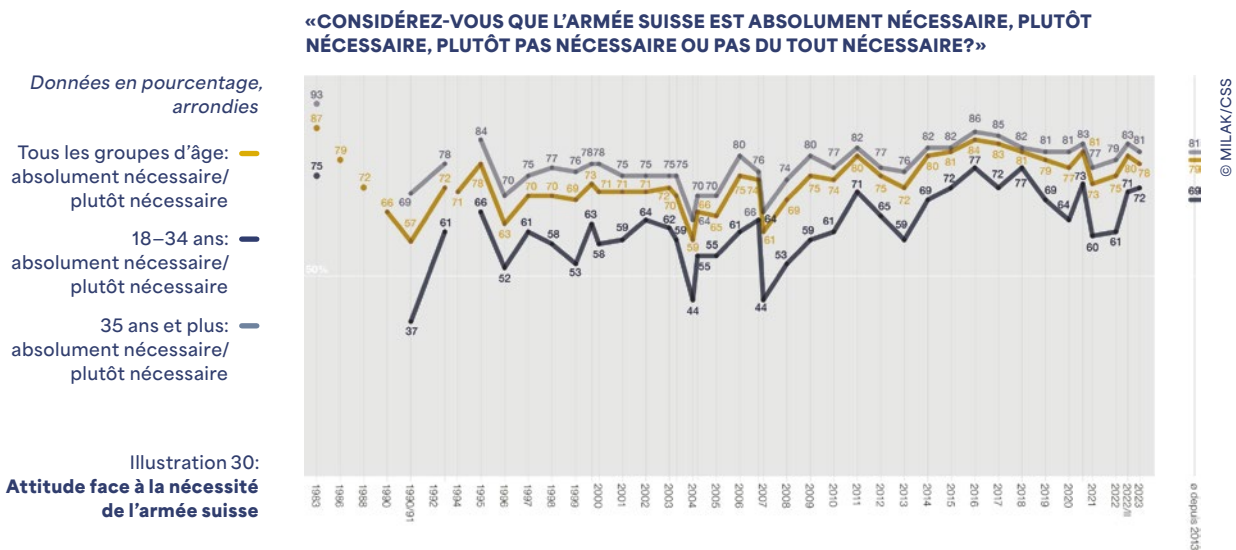


Illustration 30:  
Attitude face à la nécessité de l'armée suisse



Baromètre des préoccupations

Credit Suisse publie chaque année, en collaboration avec l’institut de recherche gfs.bern, le **baromètre des préoccupations** de la population suisse. En 2022, comme l’année précédente, la population suisse s’est montrée surtout préoccupée par la protection de l’environnement, le changement climatique, l’AVS et la prévoyance vieillesse. En raison de l’attaque russe contre l’Ukraine, les préoccupations liées aux questions énergétiques, à la sécurité de l’approvisionnement et à l’inflation ont en outre fortement augmenté par rapport à l’année précédente.

**LES HUIT PRINCIPALES PRÉOCCUPATIONS DES SUISSES**

en % des votants

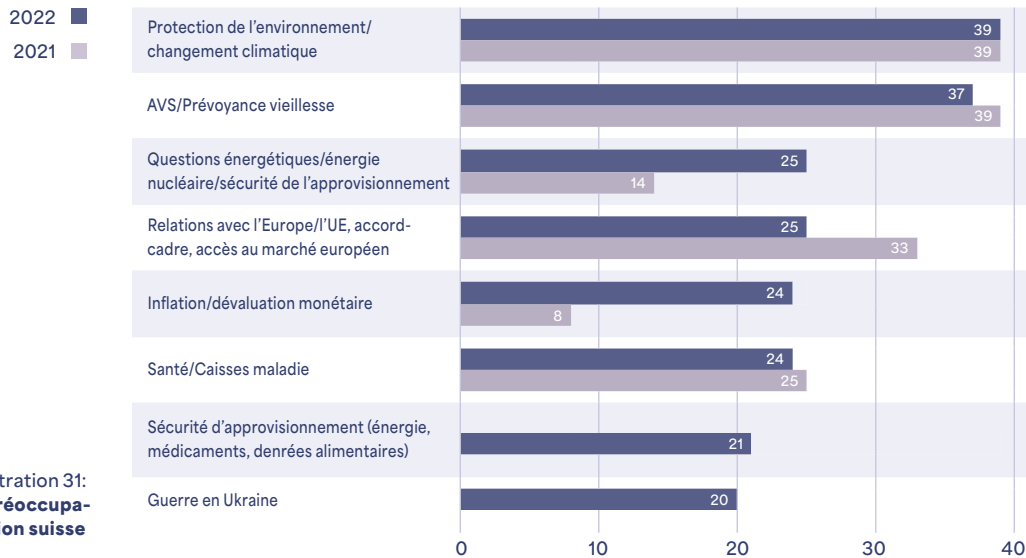


Illustration 31:  
**Baromètre des préoccupations de la population suisse**

**Questions concrètes:**

- Quelle est votre appréciation de la situation actuelle en matière de sécurité en Suisse?
- Quels sont les facteurs qui influencent votre appréciation?

**La sécurité de l’approvisionnement**



Reserves obligatoires

La Confédération peut contraindre certaines entreprises à stocker des biens vitaux dans des réserves obligatoires afin de prévenir de graves pénuries. Cela se fait dans le cadre de la loi sur l’approvisionnement du pays de 2016. Les coûts sont subis par les consommateurs, à raison d’environ 12 francs par personne et par an. En contrepartie, la Confédération offre aux entreprises concernées des allègements fiscaux et financiers.

Les réserves de denrées alimentaires, d’aliments pour animaux et d’engrais devraient suffire pour deux à quatre mois, selon les produits; les carburants et les combustibles pour environ quatre mois et demi. Même des éléments combustibles en uranium pour deux réacteurs sont encore stockés, de même que des produits thérapeutiques et (en cours de constitution) des produits de base pour la transformation industrielle.

**Quelle est la suite?**

Décidez maintenant d’une ou de plusieurs «questions concrètes» pour la table ronde et préparez la mise en scène (tâche définie au début du module).

# **B** COMMENT LA SÉCURITÉ DOIT-ELLE ÊTRE ÉTABLIE ET MAINTENUE?

Vos notes:

Aussi bien dans la brochure que sur le site web, des documents sont à votre disposition pour vous aider à vous préparer à la table ronde. Les documents sont classés par thème (ordre recommandé):

- |  |            |
|--|------------|
| <b>B1 Aperçu des institutions</b>      | → brochure |
| <b>B2 Le rôle des cantons</b>          | → site web |
| <b>B3 Que peut coûter la sécurité?</b> | → brochure |

## B1 Aperçu des institutions

Presque chaque organe de l'État sert la sécurité: sans les tribunaux, l'État de droit ne serait pas appliqué; sans le pouvoir législatif, les fondements de l'État de droit ne seraient pas créés et actualisés. La sécurité humaine est maintenue par une série d'institutions (assurances sociales, santé publique, éducation, etc.). La sélection suivante se limite aux institutions dont la fonction principale est de garantir la sécurité individuelle et collective.

### Réseau national de sécurité (RNS)

Le Réseau national de sécurité (RNS) a été institutionnalisé en 2016. Il sert en premier lieu à la coordination entre la Confédération, les cantons et (indirectement) les communes en cas de défis en matière de politique de sécurité – par exemple dans le contexte de grands événements (WEF, Sommet de Genève 2021). Cette coordination/collaboration est testée dans le cadre d'exercices communs interorganisations, en prévision d'un réel cas d'urgence.

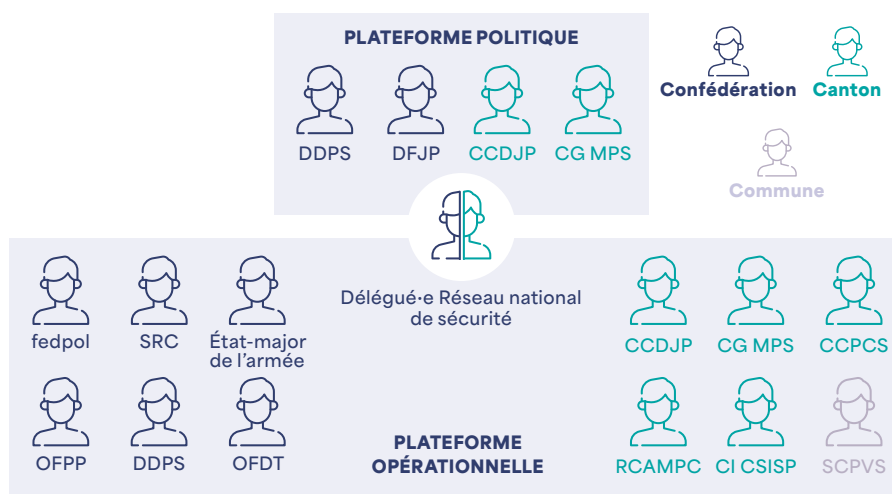


Illustration 32:  
**Réseau national de sécurité**

**DDPS**: Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports

**DFJP**: Département fédéral de justice et police

**CCDJP**: Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police

**CG MPS**: Conférence gouvernementale des affaires militaires, de la protection civile et des sapeurs-pompiers

**fedpol**: Office fédéral de la police

**SRC**: Service de renseignement de la Confédération

**OFPP**: Office fédéral de la protection de la population

**OFDT**: Office fédéral des douanes et de la sécurité des frontières

**CCPCS**: Conférence des commandants de police cantonaux de Suisse

**RCAMPC**: Conférence des responsables cantonaux des affaires militaires, de la protection de la population et de la protection civile

**CI CSISP**: Coordination des sapeurs-pompiers

**SCPVS**: Société des chefs de police des villes de Suisse

### Police

En Suisse, la police est structurée selon les trois niveaux politiques: Office fédéral de la police (fedpol), corps de police cantonaux et communaux. Leur mission est de lutter contre les menaces et les troubles immédiats à la sécurité et à l'ordre publics, de protéger les personnes dont la vie et l'intégrité corporelle sont menacées et de prévenir et poursuivre les infractions pénales.

#### Questions concrètes:

La police doit-elle...

- être renforcée ou réduite en termes de personnel ou de finances?
- obtenir des conditions de travail plus attrayantes?
- être équipée de manière plus moderne?

## Protection de la population

Le système coordonné de protection de la population (Office fédéral de la protection de la population, police, sapeurs-pompiers, santé publique, services techniques et protection civile) est chargé de protéger la population et ses bases d'existence en cas de catastrophe et de situation d'urgence ainsi qu'en cas de conflit armé. La protection de la population assure la conduite, la protection, le sauvetage et l'aide lors de la gestion de tels événements. Elle contribue à limiter les dommages et à maîtriser la crise.

### Questions concrètes:

- Les dispositifs de protection contre les accidents nucléaires, biologiques et chimiques doivent-ils être renforcés ou démantelés?
- Faut-il continuer à développer le stockage obligatoire, par exemple sur les matières premières clés ou les sources d'énergie?
- Faut-il supprimer ou réduire l'obligation de construire des abris?
- Faut-il continuer à développer les dispositifs d'alerte en cas de catastrophe?

## Défense

L'armée suisse dispose d'un effectif réel d'environ 140'000 militaires et d'un effectif réglementaire de 100'000 en cas d'engagement. Elle est basée sur le principe de milice et a pour mission de protéger et de défendre la Suisse et sa population.

### Questions concrètes:

- Faut-il augmenter le personnel de l'armée suisse, la moderniser, la professionnaliser ou la démanteler?
- Faut-il introduire une obligation de service pour tous et, si oui, sous quelle forme?
- L'armée suisse doit-elle être orientée vers une autre tâche ou une tâche supplémentaire et, si oui, laquelle?



### Continuez sur le site web!

Découvrez-y les documents relatifs au thème B2 «Le rôle des cantons».

## Service de renseignement de la Confédération (SRC)

Le SRC a pour mission de prévenir et d'évaluer la situation dans les domaines du terrorisme, de l'extrémisme violent, de l'espionnage et de la prolifération des armes de destruction massive. Cela implique l'acquisition d'informations sur les conflits à l'étranger qui sont significatives pour la politique de sécurité. Le SRC soutient la Confédération et les autorités de poursuite pénale ainsi que d'autres autorités à l'aide de la recherche d'informations autorisée sur des personnes et des organisations suspectes. Il publie chaque année un rapport de situation.

### Questions concrètes:

- Le SRC doit-il être renforcé ou supprimé?
- Les compétences du SRC doivent-elles être encore élargies?

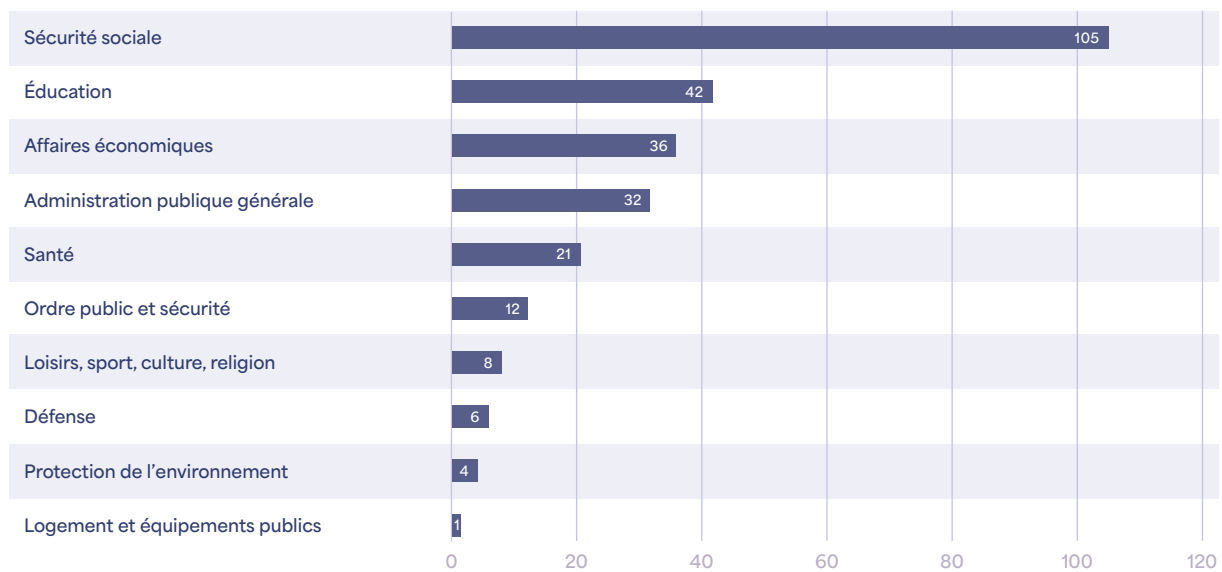
## B3 Que peut coûter la sécurité?

Le débat sur la répartition des ressources de l'État pour assurer la sécurité est hautement politique. Quel domaine de la sécurité doit recevoir combien de ressources? Cette question fait l'objet de discussions passionnées dans les débats parlementaires. En 2021, la Suisse a dépensé environ 123 milliards de francs pour les domaines directement liés à la sécurité; le montant total des dépenses de l'État s'élevait à 267 milliards de francs. Sous la rubrique «Sécurité sociale» sont incluses les dépenses pour les assurances sociales (AVS, AI, assurances chômage, prestations complémentaires, assurances maladie, réductions de primes, soutien aux requérants d'asile). La rubrique «Ordre public et sécurité» comprend les coûts de la police, des pompiers, des tribunaux, de la justice et de l'exécution des peines. La rubrique «Défense» comprend le budget de la défense militaire et de la protection civile.

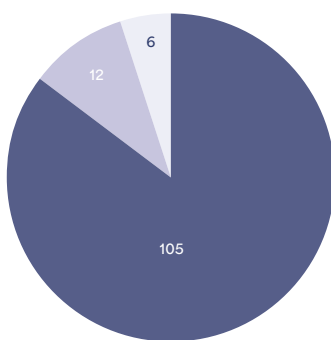
Illustration 33:  
Dépenses publiques de la Suisse, 2021 (OFS)

### DÉPENSES PUBLIQUES DE LA SUISSE PAR DOMAINE D'ACTIVITÉ, 2021

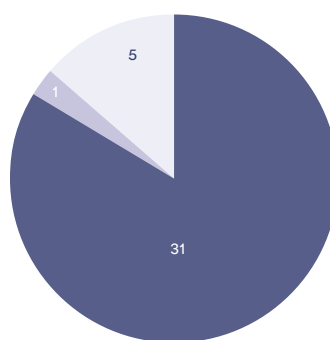
en milliards de francs



### DÉPENSES DE LA SUISSE LIÉES À LA SÉCURITÉ (CONFÉDÉRATION, CANTONS, COMMUNES), 2021



### DÉPENSES DE LA CONFÉDÉRATION LIÉES À LA SÉCURITÉ, 2021



en milliards de francs

- Sécurité sociale
- Ordre public et sécurité
- Défense

Illustration 34:  
Dépenses de sécurité de la Suisse et de la Confédération en particulier, 2021 (OFS)

#### Quelle est la suite?

Décidez maintenant d'une ou de plusieurs questions concrètes pour la table ronde et préparez la mise en scène (tâche définie au début du module).



# © LA NEUTRALITÉ RENFORCE-T-ELLE OU AFFAIBLIT-ELLE LA SÉCURITÉ DE LA SUISSE?

Vos notes:

Aussi bien dans la brochure que sur le site web, des documents sont à votre disposition pour vous aider à vous préparer à la table ronde. Les documents sont classés par thème (ordre recommandé):

**C1 Fondements de la neutralité suisse** → **brochure**

**C2 Débats actuels sur la neutralité** → **site web**

## c1 Fondements de la neutralité suisse

Depuis plus de 200 ans – plus précisément depuis le Congrès de Vienne de 1814–1815 – la neutralité armée de la Suisse est inscrite dans la loi. Depuis lors, la Suisse n’a pas été directement impliquée dans des guerres.

### Questions concrètes:

- Peut-on en déduire que la neutralité augmente la sécurité de la Suisse?
- La neutralité suisse doit-elle être modifiée sur le plan juridique et/ou politique?
- La neutralité face à des régimes peu vertueux et en cas de violations des droits de l’homme ou des droits internationaux est-elle éthiquement acceptable?
- L’ancien président de la Commission européenne, Jean-Claude Juncker, dit: «La neutralité ne vaut que dans la mesure où elle est respectée par les autres.»<sup>①</sup> – Dans quelle mesure seriez-vous en accord ou en désaccord avec cette opinion?
- Comment évalueriez-vous personnellement l’effet protecteur de la neutralité suisse? Justifiez votre réponse.
- La neutralité sert-elle la cohésion de la population suisse?
- La neutralité armée: Que signifie la neutralité suisse pour la sécurité du pays? Qui pourrait venir en aide à la Suisse en cas d’attaque militaire?

① Entretien avec Jean-Claude Juncker dans «Finanz und Wirtschaft», 25.4.2023.

### Qu’est-ce que la neutralité?

*La Suisse est neutre depuis plusieurs siècles. Au cours de l’histoire, sa neutralité s’est révélée être un instrument efficace de politique de sécurité et extérieure dans divers contextes géopolitiques et dans le cadre de plusieurs conflits. La neutralité de la Suisse n’a jamais été une fin en soi, mais toujours un instrument de défense de ses intérêts – à commencer par la sécurité, l’indépendance et la prospérité du pays – et de ses valeurs. Ces intérêts et ces valeurs sont inscrits dans la Constitution. [...]*

*La neutralité de la Suisse possède les cinq caractéristiques suivantes:*

- *Premièrement, la Suisse est toujours neutre et s’est donc dotée d’un statut de neutralité **permanente**, qu’elle applique dans tous les cas de guerre entre États. Cette neutralité permanente est reconnue par le droit international. Il s’agit d’un statut juridique international spécifique à la Suisse, dont seule l’Autriche dispose par ailleurs en Europe.*
- *Deuxièmement, la neutralité de la Suisse est **librement choisie**. Même si ce statut bénéficie d’une reconnaissance internationale et est consacré par le droit international, la Suisse est libre d’y renoncer unilatéralement. [...]*
- *Troisièmement, la neutralité de la Suisse est **armée**. Cela signifie que la Suisse est en mesure de défendre son territoire et qu’elle est prête à le faire. Le fait d’être armée lui permet de faire valoir son propre statut de neutralité. Ceci contribue ainsi à la crédibilité et à l’efficacité de la neutralité de la Suisse.*

- Quatrièmement, la Suisse n'a **pas mené de politique d'expansion** depuis le milieu du XVI<sup>e</sup> siècle. [...] Cette attitude pacifique à l'égard des autres États contribue largement à la crédibilité de la neutralité.
- Cinquièmement, la neutralité de la Suisse n'est **pas une neutralité d'opinion**. La neutralité n'interdit ni à la Suisse en tant qu'État ni à ses citoyennes et citoyens d'exprimer librement leur opinion sur les événements internationaux et de prendre position. ⑫

⑫ Clarté et orientation de la politique de neutralité. Rapport du Conseil fédéral. Berne 2022, pp.1–3.

## La neutralité, une chance pour la promotion de la paix

*D'une part, la neutralité permet à la Suisse de se maintenir en dehors des conflits internationaux et, d'autre part, elle lui est utile pour mettre en œuvre ses priorités en matière de politique extérieure et de sécurité, notamment dans le cadre de son engagement au service de la paix et de la sécurité. Grâce à sa neutralité, à sa tradition humanitaire, à son expérience et à son savoir-faire, la Suisse jouit d'une crédibilité élevée dans le domaine de la promotion de la paix.*

*Art. 54, al. 2, Cst.: «La Confédération s'attache à préserver l'indépendance et la prospérité de la Suisse; elle contribue notamment à soulager les populations dans le besoin et à lutter contre la pauvreté ainsi qu'à promouvoir le respect des droits de l'homme, la démocratie, la coexistence pacifique des peuples et la préservation des ressources naturelles.»*

*Sa neutralité, son absence de passé colonial, le fait qu'elle n'appartienne à aucun bloc de puissances et qu'elle n'ait pas d'intentions cachées permettent à la Suisse de nouer plus facilement des contacts avec les interlocuteurs les plus divers et de jouer un rôle constructif. ⑬*

⑬ Département fédéral des affaires étrangères (DFAE). La neutralité de la Suisse. Berne 2022, p. 14.



### Continuez sur le site web!

Découvrez-y les documents relatifs au thème C2 «Débats actuels sur la neutralité».

# **D LA POLITIQUE DE PAIX RENFORCE-T-ELLE LA SÉCURITÉ DE LA SUISSE?**

**Vos notes:**

Aussi bien dans la brochure que sur le site web, des documents sont à votre disposition pour vous aider à vous préparer à la table ronde. Les documents sont classés par thème (ordre recommandé):

- |  |                   |
|--|-------------------|
| <b>D1 Promotion de la paix – une tâche étatique et privée</b>                  | <b>→ brochure</b> |
| <b>D2 Formes et exemples de promotion de la paix avec participation suisse</b> | <b>→ brochure</b> |
| <b>D3 Les organisations suisses de promotion de la paix</b>                    | <b>→ site web</b> |
| <b>D4 Opinions</b>   | <b>→ site web</b> |

## D1 Promotion de la paix – une tâche étatique et privée

La paix mondiale serait la meilleure garantie de sécurité – pour la Suisse également. Des efforts ont été entrepris à maintes reprises pour établir et maintenir la paix mondiale depuis 1945, surtout dans le cadre de l'ONU. Dans ce contexte, la Charte des droits de l'homme de 1984 a également établi un lien entre la paix et les droits de l'homme. La conviction derrière tout cela est qu'on ne peut parler de paix que si les gens peuvent satisfaire leurs besoins fondamentaux et ne sont pas opprimés.

Bien que la paix mondiale ne puisse probablement pas être atteinte, de nombreuses initiatives se consacrent à l'engagement en faveur des droits de l'homme et de la paix. En tant que petit État, la Suisse est particulièrement tributaire de la paix qui règne dans son environnement et du fait que le droit internationalement reconnu ainsi que les institutions internationales endiguent d'éventuelles agressions. La promotion de la paix et le respect des droits de l'homme sont inscrits dans la Constitution fédérale (art. 2 et 54) en tant que buts de l'État.

En 2004, la loi fédérale sur des mesures de promotion civile de la paix et de renforcement des droits de l'homme est entrée en vigueur. Elle règle avant tout le financement et la collaboration avec les organisations non gouvernementales (ONG); celles-ci s'engagent principalement pour la paix et les droits de l'homme.

En 1993, l'Assemblée générale de l'ONU avait décidé de contraindre les États membres à créer une institution nationale des droits de l'homme. Celle-ci doit analyser la situation des droits de l'homme dans l'État concerné, intervenir en conséquence si nécessaire et mettre en réseau les autres ONG. En 2001, le processus parlementaire pour la création d'une telle institution a commencé en Suisse. En 2011, le Conseil fédéral a décidé de lancer un projet pilote limité dans le temps, qu'il a doté d'un million de francs. Mais contrairement à ce qu'exige la résolution de l'ONU, le projet n'est pas indépendant de l'État. Diverses interventions parlementaires et des pressions de la part des organisations de l'ONU ont relancé à plusieurs reprises le processus qui traînait en longueur, ce qui a permis à l'institution d'être opérationnelle à partir de mai 2023. Les organisations de l'ONU critiquent toutefois le manque de compétences en matière de surveillance et le financement limité.



## D2 Formes et exemples de la promotion de la paix avec participation suisse

### «Bons offices»

Voici quelques exemples de ce que l'on appelle les «bons offices»:

- Mandats de puissance protectrice entre deux États qui n'entretiennent plus de relations diplomatiques; actuellement États-Unis–Iran, Russie–Géorgie, etc.
- Fonction d'État hôte pour des conférences internationales, notamment à Genève, par exemple: pour parler de paix sur la Syrie (depuis 2013), accord sur le nucléaire iranien (2008–2015), rencontre États-Unis–Russie (2018), etc.
- Rôle d'intermédiaire (médiation) dans les conflits inter- et intra-étatiques; Colombie (cessez-le-feu avec les Forces armées révolutionnaires de Colombie FARC, 2012–2016), Ukraine (2014), Mozambique (2017), Serbie–Kosovo (dès 1991), etc.

Par ailleurs:

- Collaboration à la Commission de l'ONU pour la promotion de la paix, instituée en 2005 par le Conseil de sécurité, et cofinancement du Fonds de l'ONU pour la promotion de la paix, qui sert à financer les interventions de paix directement nécessaires en cas de crise.

### Promotion militaire de la paix

L'Armée suisse (centre de compétences SWISSINT) soutient la promotion militaire de la paix dans le cadre d'organisations internationales telles que l'ONU, l'OTAN et l'UE. Depuis 2005, tous les États membres de l'ONU ont la responsabilité de protéger leur population contre les crimes contre l'humanité, les crimes de guerre, le nettoyage ethnique et les génocides («Responsibility to Protect»).

La Suisse fournit des contributions dans le cadre de soutiens financiers, de missions de promotion de la paix et de la mise à disposition d'experts. Les missions d'experts comprennent la formation et le conseil des forces de sécurité et des administrations locales ainsi que l'aide au déminage humanitaire (élimination des munitions non explosées au profit de la population civile).



Opérations de paix

Illustration 36:  
Participation de la Suisse  
aux opérations de paix



Exemples de missions de promotion de la paix:

- Depuis 1953: la **Commission de supervision des nations neutres en Corée (NNSC)**, première et plus ancienne mission de promotion de la paix de l'armée suisse, a pour mission de surveiller l'accord d'armistice entre la Corée du Nord et la Corée du Sud.
- Depuis 1999: **engagement de la Swisscoy pour le maintien de la paix au Kosovo**. L'État est toujours en conflit avec la Serbie et sa population est divisée entre une majorité d'Albanais du Kosovo et une minorité de Serbes du Kosovo. L'OTAN assure aujourd'hui la paix avec une troupe de 3700 personnes (KFOR, Kosovo-Force), à laquelle la Suisse contribue avec un contingent de 195 personnes (Swisscoy). Au début de la mission, il s'agissait de troupes armées; aujourd'hui, l'accent est mis sur la surveillance, la fonction policière, le contact avec la population, l'aide médicale et l'aide au déminage. En comparaison avec d'autres unités militaires en Suisse, la Swisscoy a la plus forte proportion de femmes (près de 20%). Pour les femmes de la population locale, il est essentiel d'avoir des interlocutrices du même sexe.

#### Questions concrètes:

- Pouvez-vous imaginer d'autres formes possibles de promotion de la paix par la Suisse?
- Jugez-vous la participation d'un État neutre à la promotion militaire de la paix plutôt comme une contradiction ou une condition nécessaire?
- Quel est le rôle du genre dans la promotion militaire de la paix?



#### Continuez sur le site web!

Découvrez-y les documents relatifs au thème D3 «Les organisations suisses de promotion de la paix» et au thème D4 «Opinions».

# **E EXPORTATIONS DE MATÉRIEL DE GUERRE: RENFORCER OU AFFAIBLIR LA SÉCURITÉ DE LA SUISSE?**

**Vos notes:**

Aussi bien dans la brochure que sur le site web, des documents sont à votre disposition pour vous aider à vous préparer à la table ronde. Les documents sont classés par thème (ordre recommandé):

- |   |            |
|---|------------|
| <b>E1 Statistiques</b>  | → brochure |
| <b>E2 Évolution des réglementations sur les exportations de matériel de guerre</b>      | → brochure |
| <b>E3 Positions contradictoires</b>   | → brochure |
| <b>E4 Exportations critiques de matériel de guerre ayant suscité des débats publics</b> | → site web |



## E1 Statistiques

### Évolution des exportations suisses de matériel de guerre

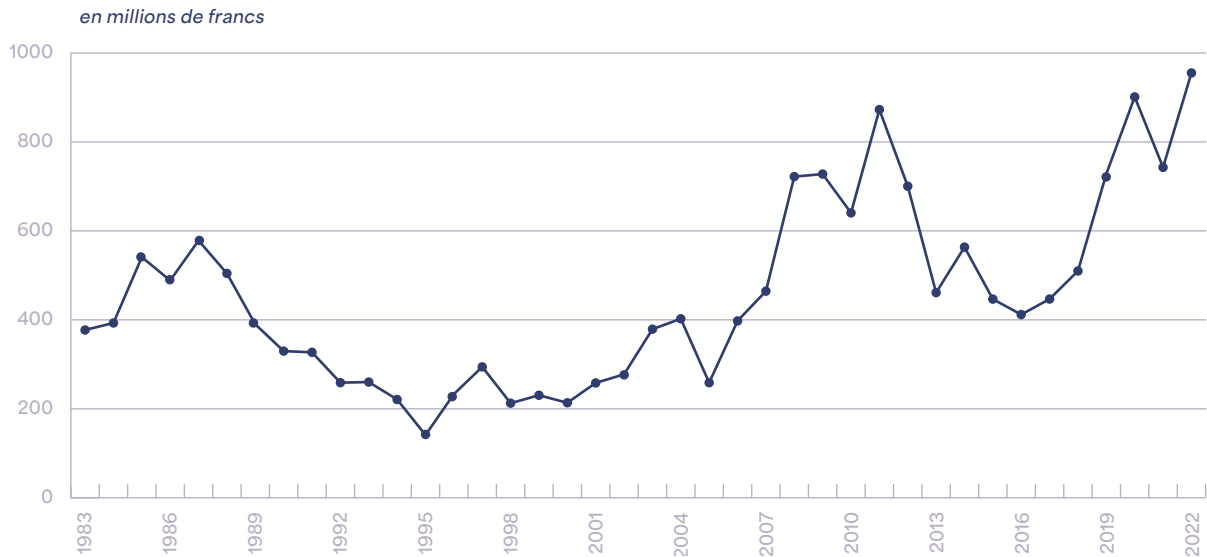


Illustration 37:  
**Évolution des exportations de matériel de guerre depuis 1983 (SECO)**

14 Secrétariat d'État à l'économie (SECO). Dossier: Exportation de matériel de guerre en 2022. Berne 2023.

La valeur absolue des exportations de matériel de guerre reflète les tensions mondiales des quinze dernières années. Toutefois, si l'on se réfère à leur part dans le volume total des exportations de la Suisse, l'image est modifiée: en 1987, pendant la guerre froide, elles représentaient 0,86% des exportations; en 2021, quatre fois moins, soit 0,2%. 14

### Pays destinataires finaux des exportations suisses de matériel de guerre

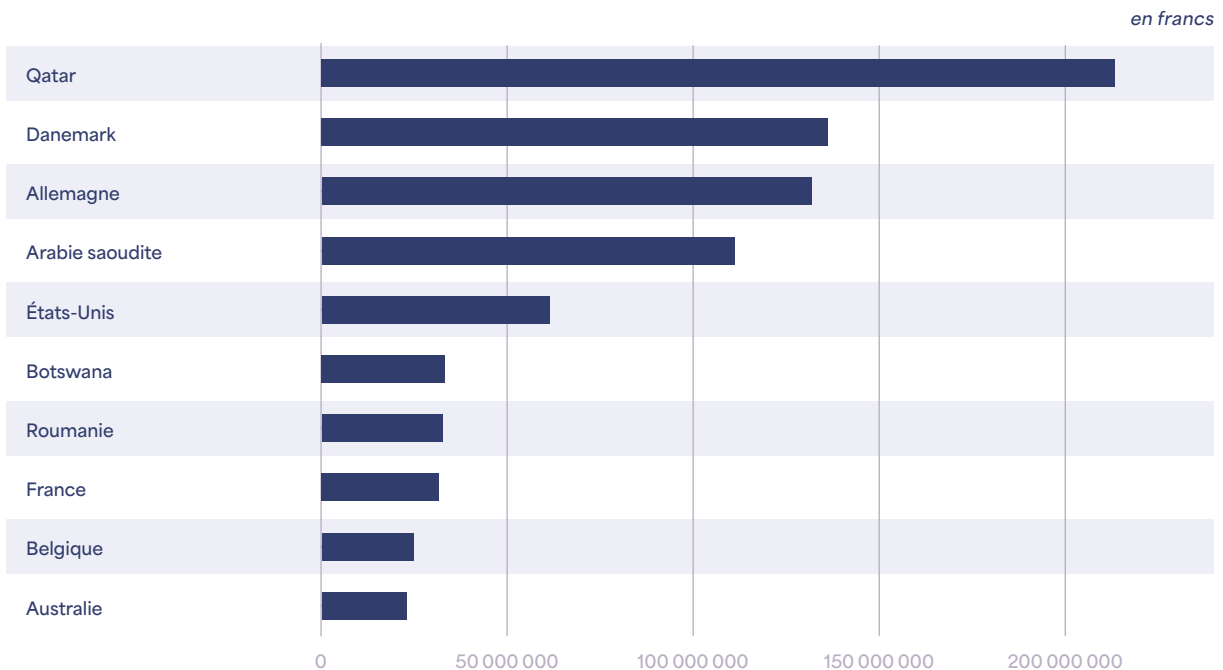


Illustration 38:  
**Pays destinataires des exportations suisses de matériel de guerre, 2022 (SECO)**

Parmi les 60 pays acheteurs au total en 2022, le Qatar (213 millions de francs), le Danemark (136 millions), l'Allemagne (132 millions), l'Arabie saoudite (111 millions) et les États-Unis (61 millions) ont été les principaux destinataires des exportations suisses de matériel de guerre. Les pays acheteurs et leurs parts peuvent varier fortement d'une année à l'autre.

## Part de la Suisse dans les exportations mondiales d'armes

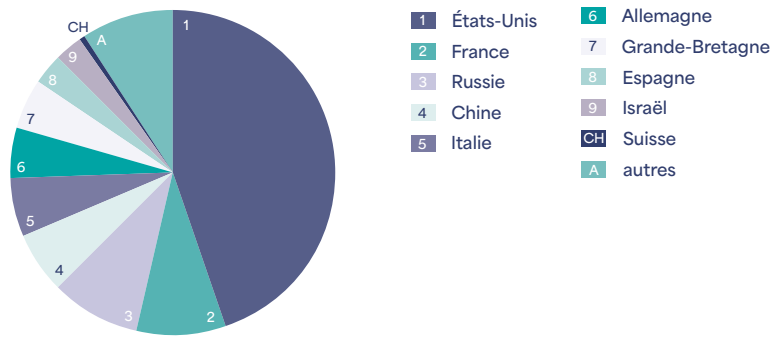


Illustration 39:  
**Part de la Suisse dans les exportations mondiales d'armes, 2022 (SIPRI)**

En 2022, les ventes de la Suisse représentaient 0,55% des exportations mondiales d'armes, ce qui la place au 15<sup>e</sup> rang international.

## E2 Évolution des réglementations sur les exportations de matériel de guerre

**1996:** La **loi fédérale sur le matériel de guerre** définissait le matériel de guerre ainsi que sa fabrication, son commerce et son financement. Elle confie au Conseil fédéral le soin de prendre des décisions au cas par cas dans ce cadre.

**1998:** Le Conseil fédéral a édicté l'**ordonnance sur le matériel de guerre**. Celle-ci définissait le matériel de guerre ainsi que ses composants et le transfert de matériel de guerre exporté. Elle confie les décisions au cas par cas au Secrétariat d'État à l'économie (SECO).

**2008:** Sous la pression de l'initiative du GSsA contre les exportations de matériel de guerre ( finalement rejetée en 2009), le Conseil fédéral a précisé et rendu plus stricte l'ordonnance sur le matériel de guerre: l'exportation vers des pays touchés par des guerres civiles ou des violations systématiques des droits de l'homme, ainsi que vers ceux qui ne donnaient pas de garantie contre une nouvelle transmission de matériel de guerre, a été interdite.

**2014:** En raison de la baisse des exportations et de la pénalisation de l'industrie suisse de l'armement, le Conseil fédéral a facilité, sous la pression du Parlement, l'exportation de matériel de guerre vers des pays où les droits de l'homme sont systématiquement violés.

**2018:** Le Conseil fédéral voulait assouplir l'ordonnance sur le matériel de guerre: les exportations de matériel de guerre devraient également être possibles vers des pays en guerre civile, si le matériel de guerre n'est pas utilisé contre sa propre population.

**2019:** L'opposition à cet assouplissement a donné naissance à l'«initiative correctrice». Celle-ci a été déposée en 2019 et retirée en 2021–2022 au profit d'un contre-projet décidé au Parlement. La décision d'exporter du matériel de guerre devait ensuite revenir au Parlement et être fixée plus concrètement dans la loi.

**2020:** Rejet de l'initiative «Pour une interdiction du financement des producteurs de matériel de guerre». Celle-ci voulait notamment obliger la Banque nationale suisse et les caisses de pension à ne pas investir dans des entreprises qui réalisent plus de 5% de leur chiffre d'affaires annuel dans la production de matériel de guerre.



Loi fédérale sur le matériel de guerre



Ordonnance sur le matériel de guerre

**2022–2023:** Plusieurs États voulaient soutenir l’Ukraine dans sa guerre contre la Russie avec du matériel de guerre acheté en Suisse (p. ex. l’Allemagne avec des munitions, le Danemark avec des chars). Le Conseil fédéral n’a toutefois pas pu autoriser cette nouvelle exportation en raison des prescriptions existantes. Une discussion s’est donc engagée sur la question de savoir si l’interdiction de transmettre du matériel militaire exporté ne devrait pas être assouplie. Des interventions en ce sens sont en suspens au Parlement.

**Questions concrètes:**

- Quelles sont les décisions et l’évolution de la réglementation concernant les exportations de matériel de guerre que vous approuvez ou critiquez?
- Quels arguments de la comparaison suivante vous semblent plutôt valables, ou au contraire ne vous semblent pas valables?

## E3 Positions contradictoires

### Arguments en faveur des exportations de matériel de guerre

- L’économie suisse et le secteur technologique ont besoin d’une industrie de l’armement qui puisse exporter pour être rentable.
- Sans industrie nationale de l’armement, l’armée suisse dépendrait des importations, ce qui entraînerait une dépendance vis-à-vis d’autres États. La mise en place d’une industrie de l’armement en temps de crise prend trop de temps.
- La classification des biens d’armement ne peut pas être effectuée de manière univoque (biens à double usage). Une interdiction à grande échelle serait impossible à mettre en œuvre ou entraînerait une baisse massive des exportations.
- La Suisse dispose de règles strictes en matière d’exportation de matériel de guerre.
- Avec moins de 1% des exportations mondiales, la Suisse est un acteur insignifiant. Si elle disparaissait, d’autres pays exporteraient davantage. Par conséquent, les exportations suisses de matériel de guerre n’ont aucune influence sur la paix mondiale tant souhaitée.

### Arguments contre les exportations de matériel de guerre

- En exportant du matériel de guerre, la Suisse contribue à l’armement mondial.
- Les exportations de matériel de guerre soutiennent les régimes autoritaires et agressifs dans leurs violations des droits de l’homme ainsi que dans leurs attaques militaires contre les pays voisins.
- Les exportations de matériel de guerre ne représentent qu’une part infime des exportations totales; la Suisse pourrait y renoncer sans problème.
- Les exportations de matériel de guerre ne peuvent pas être suffisamment contrôlées, comme l’a constaté le Contrôle fédéral des finances.<sup>15</sup>
- Les scandales à répétition concernant la participation ou la réexportation de matériel de guerre suisse pourraient nuire à la crédibilité de la Suisse et à sa neutralité.



**Continuez sur le site web!**

Découvrez-y les documents relatifs au thème E4 «Exportations critiques de matériel de guerre ayant suscité des débats publics».



<sup>15</sup> Contrôle fédéral des finances (CDF). Audit du contrôle du transfert de matériel de guerre. Berne 2018.

# SOURCES

- Illustration 1** → Wikimedia Commons.
- Illustration 2** → D'après: Glasl, Friedrich. *Konfliktmanagement. Diagnose und Behandlung von Konflikten in Organisationen*. Berne/Stuttgart 1980, p. 237.
- Illustration 3** → DDPS. *Rapport Avenir des forces terrestres*. 2019, p. 19.
- Illustration 4** → Armée suisse. *Règlement 50.030 f. Conduite tactique 17*. Berne 2018, p. 4.
- Illustration 5** → DDPS. *Rapport Avenir des forces terrestres*. 2019, p. 34.
- Illustration 10** → Simplifié d'après: Office fédéral de la statistique (OFS). *Schéma des modes opératoires de la criminalité numérique. Complément à l'aide à la saisie pour la statistique policière de la criminalité*. 2022.
- Illustration 14** → D'après: <https://ourworldindata.org/terrorism>, consulté le 17.5.2023. Sources: Global Terrorism Database (GTD) et RAND Database of Worldwide Terrorism Incidents.
- Illustration 15** → Office fédéral de la police (fedpol). La Suisse est active. <https://www.fedpol.admin.ch/fedpol/fr/home/terrorismus/terrorismus-aktuell-lage/schweiz-ist-aktiv.html>, consulté le 17.5.2023.
- Illustration 16** → Wikimedia Commons; photographe: Theodor Strübin, 1942.
- Illustration 18** → Wikimedia Commons; archives I. M. Bondarenko.
- Illustration 19** → Archives d'histoire contemporaine, ETH Zurich: NL Werner Rings / 429.
- Illustration 20** → Bibliothek am Guisanplatz, Berne: source inconnue, 1950.
- Illustration 21** → Bibliothèque de l'ETH Zurich, archives photographiques; photographe: Comet Photo AG (Zurich).
- Illustration 22** → Photo mise à disposition par Susi Noger-Nuber.
- Illustration 23** → Image fixe tirée du reportage «Polizei-aussagen gegen Bezirksanwalt» dans l'émission de la SRF «Blickpunkt», 10.4.1981.
- Illustration 24** → Bibliothèque de l'ETH Zurich, archives photographiques; photographe: Comet Photo AG (Zurich).
- Illustration 25** → Bibliothèque de l'ETH Zurich, archives photographiques; photographe: Comet Photo AG (Zurich).
- Illustration 26** → Wikimedia Commons; Services du Parlement suisse.
- Illustration 27** → Wikimedia Commons; Chancellerie fédérale.
- Illustration 28** → Photo mise à disposition par Mengia Cafilisch; photographe inconnu.
- Illustration 29** → Szvircsev Tresch, Tibor et al. série d'études sur la sécurité, Académie militaire (MILAK) à l'ETH Zurich et Center for Security Studies (CSS), ETH Zurich, 2023.
- Illustration 30** → Szvircsev Tresch, Tibor et al. série d'études sur la sécurité, Académie militaire (MILAK) à l'ETH Zurich et Center for Security Studies (CSS), ETH Zurich, 2023.
- Illustration 31** → D'après: <https://www.credit-suisse.com/about-us/fr/rapports-recherche/etudes-publications/barometre-des-preoccupations.html>, consulté le 17.5.2023.
- Illustration 32** → D'après: Réseau national de sécurité (RNS). *Le Réseau national de sécurité: organisation et activités*. Brochure d'information. <https://www.svs.admin.ch/fr/organisation/opuscolo-informativo.html>, 2022.
- Illustration 33** → Source: Office fédéral de la statistique (OFS). *Dépenses publiques par domaine d'activité (COFOG)*, <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/catalogues-banques-donnees.assetdetail.je-d-04.02.04.03.html>, consulté le 17.5.2023.
- Illustration 34** → Source: Office fédéral de la statistique (OFS). *Dépenses publiques par domaine d'activité (COFOG)*, <https://www.bfs.admin.ch/asset/de/je-d-04.02.04.03>, consulté le 17.5.2023.
- Illustration 36** → SWISSINT, <https://www.peace-support.ch/fr/missions>, consulté le 17.5.2023.
- Illustration 37** → Secrétariat d'État à l'économie (SECO). Dossier: *Exportation de matériel de guerre en 2022*. Berne 2023.
- Illustration 38** → Secrétariat d'État à l'économie (SECO). Dossier: *Exportation de matériel de guerre en 2022*. Berne 2023.
- Illustration 39** → SIPRI Arms Transfers Database, <https://www.sipri.org/databases/armstransfers>, consulté le 17.5.2023.

# REMERCIEMENTS

Le matériel pédagogique «**La sécurité: parlons-en! – Questions autour de la politique de sécurité de la Suisse**» a pu être réalisé grâce à l'aimable soutien de la fondation Bernische Winkelried- und Laupen-Stiftung.

Nous remercions vivement les experts qui ont accepté de se prêter à des interviews vidéo:

- Conflit armé: sergent Can Sayilir, lieutenant Irina Martinetti, lieutenant Lorenzo Annuario, lieutenant Greta Merelli, lieutenant-colonel EMG Corina Gantenbein et lieutenant-colonel EMG Alex Spora
- L'armement militaire: Moritz Glatthard (SECO) et Dr Quentin Ladetto (armasuisse)
- Catastrophes et situations d'urgence: Sven Eggli, Frédéric Voirol et Vera Kalt de l'OPC Biel/Bienne Regio ainsi que Karin Kayser-Frutschi, directrice de la justice et de la sécurité du canton de Nidwald
- Extrémisme: Thomas Gerber, responsable du service d'intervention contre la radicalisation et l'extrémisme violent du canton de Zurich, et Isabelle Graber, porte-parole du Service de renseignement de la Confédération
- Cybermenace: le major Gregor Hofer et le commandant de corps Thomas Süssli, chef de l'armée

Un grand merci aux conseillers techniques Moritz Glatthard (SECO), Dr Quentin Ladetto (armasuisse) et Livio Pigoni ainsi qu'aux deux équipes Politique de défense et Réseau national de sécurité pour leurs suggestions et remarques techniques.

Un grand merci aux conseillers pratiques Anna Richi (Gymnasium Hottingen), Damian Studer (Kollegium Spiritus Sanctus Brig) et Thomas Hof (Kantonsschule Olten) ainsi qu'aux autres enseignants impliqués pour leur expérience pratique et leurs conseils didactiques.

Un grand merci à Bernard Wicht (CDIP) pour son soutien au lancement, au développement et à la diffusion de ce matériel pédagogique.

**Vos notes:**



